

N° 21. 2^e Année.

RÉDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES
10, Rue Saint-Joseph, PARIS
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS ET CONCOURS
10, Rue Saint-Joseph, PARIS
(On s'abonne dans tous les bureaux de poste)

PRIX : 10 CENT.

L'ŒIL DE LA POLICE

PUBLICATION
NATIONALE

Effroyable Crime d'une Mégère

HEBDOMADAIRE



Une famille de cultivateurs, composée du mari, de la femme et de cinq enfants, habitait le petit bourg de Semur, près Saint-Calais.

Un drame épouvantable vient de se dérouler au milieu de ces gens qui, jusqu'à pré-

(Lire la suite page 2.)

Effroyable crime d'une mégère

(Suite).

sent, avaient joui de la sympathie de tous. Certes, la jeune femme avait un bien grand défaut : elle aimait trop bavarder, et ses commérages faisaient naître bien souvent des disputes entre elle et ses voisins.

C'est à la suite d'une de ces discussions qui lui avait attiré de vifs reproches de la part de son mari, que la cultivatrice conçut un projet de vengeance qui devait donner naissance au crime que nous relatons.

Pendant que son mari dormait, elle s'approcha du lit à pas de loup, et martela avec un lourd pilon de bois la tête du malheureux, ceci sous les yeux de ses cinq enfants terrifiés, dont l'aîné n'a que 11 ans.

Le malheureux est demeuré toute la nuit sans connaissance, pendant que ses enfants, fous de peur, étaient retenus dans la maison par leur mère, les empêchant d'aller chercher du secours.

Au petit jour seulement, l'aîné est parvenu à tromper la surveillance de la misérable, pour aller prévenir les voisins.

La victime agonise. La criminelle, gardée à vue, a été mise à la disposition du parquet de Saint-Calais.

Une grève d'avocats

On sait qu'un avocat du barreau de Paris a menacé, par plaisanterie, M. Pataud, de saboter la cause d'un électricien syndiqué.

Il est donc tout à fait d'actualité de rappeler qu'au temps du bon roi Henri IV, les gens de « toques et de rabats » étaient déjà bien dans le mouvement.

M. J. Chavanon nous fait connaître, dans un mémoire très intéressant que vient de publier le ministère de l'Instruction publique, les détails d'une grève d'avocats sous Henri IV...

Le duc de Luxembourg, au début de l'année 1602, porta plainte directement au roi contre des avocats qui venaient de lui demander 1.500 écus pour l'avoir défendu dans un procès au Parlement. Henri IV manda immédiatement les principaux membres du Parlement et leur exprima ses regrets de voir l'opinion publique hostile aux gens de justice. On disait, et cela navrait le cœur du souverain, ami du peuple, « qu'il n'y avait point de justice pour ceux qui n'avaient point d'argent, tant l'exceç estoit grand aux espèces des juges et aux salaires des avocats ».

Encouragé par le roi et son ministre, le Parlement fut heureux de satisfaire sa rancune contre le barreau.

Alors, commença la crise dont les détails sont relatés jour par jour, presque heure par heure, dans les registres du Parlement.

Après maintes réunions et maints discours, le 19 mai 1602, tous les avocats désertèrent le barreau — ils étaient 307 — décidant d'abandonner leurs charges et déposant leurs « chaperons ».

C'était la grève ! Elle dura jusqu'au 3 juin...

L'AFFAIRE STEINHEIL

UNE DÉNONCIATION

L'affaire Steinheil vient d'entrer dans une nouvelle phase. L'avenir nous dira si, du fait nouveau qui vient de se produire, celle qu'on surnomma la Veuve Tragique doit attendre la liberté.

Un individu, arrêté à la foire de Versailles, pour vol à l'étalage, a dénoncé comme étant l'auteur du double assassinat de l'impasse Ronsin, le modèle Angelo Tardivel, dont la maîtresse est une rousse, comme la femme que Mme Steinheil prétend avoir vue à son chevet.

Une femme, arrêtée dans une maison close de Versailles, et amenée à Paris, porte également une chevelure rousse.

En apprenant ces détails, Mme Steinheil, toujours enfermée à Saint-Lazare, a manifesté la joie la plus vive.

Nous reparlerons de ces faits qui peuvent orienter l'affaire vers une lumière qu'il paraissait difficile d'obtenir.

Un cas étrange de boulimie

Le rapport annuel d'un médecin aliéniste du Canada, le docteur Burgess, vient de révéler un cas de boulimie, comme on n'en a encore jamais vu.

Boulimie, dit le dictionnaire : *Faim excessive.*

Il fallut vraiment que le client du docteur en question fût affecté d'un terrible appétit pour engloutir tous les objets dont voici une liste, encore incomplète. On les retrouva dans son estomac, à la suite d'une opération dont il mourut, après neuf ans passés à l'hospice d'une petite ville de la-bas, dénommée Verdun par ses fondateurs. Autruche humaine, le sujet fut trouvé « déposé », à l'autopsie, des étrangetés ci-après : 3 paquets de fibre à balai, un morceau de baleine à corset, long de 8 pouces, un morceau de galon isolateur long de 7 pouces, un paquet de cheveux, un clou de 4 pouces et un morceau de fil de fer attaché avec une

ficelle, un clou de 3 pouces dans un morceau d'étoffe, un morceau de fil de fer long de 4 pouces, un crochet à boutons, un tuyau de pipe en 6 morceaux, 21 étiquettes à tabac, 31 petits morceaux de fil de fer, 4 vis, une punaise en cuivre, un cillet de bottine, 2 noyaux de prune, 9 morceaux de verre, un ressort d'acier, un écran de fer, 2 morceaux de pierre, 27 épingles, 5 clous de trois pouces, un elou de cinq pouces, 4 épingles à cheveux, bref tout un magasin de quincaillerie.

On n'avait jamais soupçonné à quelles excentricités se livrait ce malheureux boulimique lorsqu'il fut atteint d'une gastrite aiguë, dont il est décédé. Une gastrite ! C'était bien l'affection qui devait l'emporter.

Un crime qui date de cent ans ; l'auteur se dénonce lui-même

Les journaux de Bucharest racontent qu'un certain Simon Magiler, mourant à Darnanesti, à l'âge presque incroyablement de cent vingt-neuf ans, avoua sur son lit de mort avoir commis un meurtre, il y a cent ans !

Le moribond raconta qu'il avait à cette époque tué sa fiancée à coups de hache et brûlé le cadavre.

Les autorités ont pris acte de cet aveu tardif.

Un nouveau métier

Les petits métiers parisiens, déjà si nombreux, viennent de s'augmenter d'une unité. Une nouvelle profession vient, paraît-il, de se créer : celle des ramasseurs de chichis.

On sait que nos élégantes, pour soutenir leurs immenses chapeaux, sont obligées d'adopter à leur chevelure, une multitude de chichis bouclés et ondulés.

Le ramasseur de chichis fréquente les grands magasins. Or, tandis que nos belles madames essaient la forme de chapeau qui leur sied le mieux, leurs chichis, mal ajustés, tombent à terre. Aussitôt le ramasseur les recueille et, quand il en a fait ample provision, va les revendre aux coiffeurs, tout comme le ramasseur de mégots.

Le procès Renard à Versailles

On a transporté, de Paris au greffe du Palais de Justice de Versailles, les 70 scellés du premier procès Renard-Courtois ainsi que les bijoux appartenant à Mme Remy et volés par Courtois.

Ces pièces à conviction serviront au procès Renard dont les débats doivent commencer le 14 juin prochain devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Crimes étranges

L'ancien boucher Scheringer, de Braunau-sur-Inn, séjournait ces jours derniers à Vienne, où sa femme mourut subitement. Très affecté de cette mort, Scheringer revint dans son pays natal. Là, il alla voir ses beaux-parents, leur redemanda sa fille, âgée de huit ans, qui était restée chez eux pendant l'absence de ses parents et emmena l'enfant dans sa chambre. La nuit venue, il l'empoisonna ; puis, sortant de la maison, il alla errer dans la campagne où il finit par s'ouvrir la gorge.

Ce matin, on trouva dans sa chambre le cadavre de sa fille, et dans une malle qu'il avait apportée de Vienne, celui de sa femme. Sur la table, on découvrit une lettre dans laquelle il disait qu'il ne pouvait vivre sans sa femme. On croit que Scheringer a agi dans un accès de folie.

Le droit de grâce

On lit de temps en temps dans le *Journal officiel* : Par décret en date du... le Président de la République a fait remise totale de la peine de 50 fr. d'amende et de la confiscation, — à l'exception des engins prohibés, — prononcée par le tribunal correctionnel de... le... pour délit de chasse, contre le sieur X..., domicilié à...

La conséquence de cette remise de peine par le chef de l'Etat est assez singulière pour mériter d'être signalée. Il faut remarquer d'abord qu'il s'agit d'un délit de chasse en temps prohibé et que tout le monde est d'accord pour demander une répression énergique et efficace de ce braconnage. Mais ce qu'il convient surtout de signaler, c'est que, par l'effet de la décision présidentielle, cette infraction est pécuniairement profitable au délinquant. En effet, le jugement de condamnation lui impose, en dehors du paiement de l'amende, une obligation alternative : déposer au greffe son fusil, qui serait confisqué, ou verser une somme de 50 fr. représentant la valeur de l'arme. Nul n'ignore la sanction pratique de cette obligation : si le fusil a quelque valeur, le délinquant s'empresse de le garder et d'en déposer à la place un autre, dont la valeur varie de cinq à dix francs. Si, au contraire, son arme ne vaut rien, et c'est presque toujours le cas de celles dont se servent les paysans braconniers, il l'apporte consciencieusement au greffe. Le fusil, déposé au greffe, est vendu. Puis, dûment nanti de la décision présidentielle, le délinquant peut exiger le remboursement des 50 fr.,

valeur théorique de son arme, qu'on ne pourra plus lui restituer et qui, en réalité, ne valait certainement pas le quart. Il pourra ainsi s'acheter un fusil neuf. Il y a mieux : les gendarmes touchent pour le procès-verbal dressé à cet heureux homme, une prime de 10 fr. régulièrement payée. En sorte que le Trésor supporte, dans cette petite aventure, une perte d'une quarantaine de francs. Et les chasseurs ne sont guère plus satisfaits : la remise de peine dans de pareilles circonstances s'est produite deux fois, en quatre mois, dans le même département.

Condamné à mort en correctionnelle

Les magistrats du tribunal correctionnel d'Avignon ont eu à entendre une cause des plus banales. Il s'agissait d'une simple infraction à la police des chemins de fer.

L'huissier appelle l'inculpé, Minet de Rosembo, qui fut surpris, ayant voyagé sans billet de Valence à Avignon et d'Avignon à Bédarrides. Celui-ci ne répond pas. Le président demande alors au ministère public si l'inculpé n'a pas d'autres condamnations : « Quelques-unes, répond le procureur ; son casier mentionne même une condamnation à mort. »

Quelque peu stupéfait de cette communication, le président n'insiste pas davantage et inflige au condamné à mort une amende de 25 francs. Ce n'est qu'à l'issue de l'audience, revenant aux renseignements, que le président apprit de M. le procureur que Minet de Rosembo avait été condamné à mort par un conseil de guerre du nord de la France.

Ce que coûtent les forçats

Un document administratif nous indique ce que nous dépensons pour entretenir nos forçats. Un forçat coûte, à la Guyane, 868 fr. par an, et à la Nouvelle-Calédonie 599 fr.

L'administration, toujours prévoyante, choisit le pays où les forçats lui coûtent le plus cher ; elle les envoie tous à la Guyane, délaissant la Nouvelle, où la vie est trop bon marché.

Pendant ce temps, des parlementaires travailleurs cherchent le moyen de réaliser des économies sur le budget.

La criminalité en Allemagne

On dit que la criminalité augmente chez nous et que l'enfance coupable est chaque année plus nombreuse.

L'Allemagne n'a rien à nous envier sous ce rapport :

Exemple : en Allemagne, les condamnés pour crimes et délits ont été, en 1906, au nombre de 524.113 contre 508.102 en 1905.

En Allemagne, la progression de la criminalité est, plus forte chez les jeunes gens de 12 à 18 ans que chez les adultes. Les condamnés de cette catégorie étaient 30.719 en 1882. On en a compté 55.270 en 1906.

Le châtimement des accapareurs

Selon un de nos confrères, le roi du blé, Jim Patten, aurait cessé son mouvement de hausse sur les instances de la femme aimée, éprise de pitié pour les malheureux dont le pain devenait plus cher. Il est vrai qu'il n'a pas tardé à revenir sur cette généreuse décision.

Il est à remarquer que de tous les accapareurs de blé connus dans l'histoire et la lé-

gende, il n'y en eut qu'un seul qui vit ses efforts couronnés de succès. C'est Joseph, le fils de Jacob, le « convoité » de Mme Putiphar, le ministre de Pharaon. Et encore c'est là une histoire de la Bible ! Les Romains avaient fait une législation draconienne contre les accapareurs. Charles le Bon, comte de Flandre, fut assassiné par les Patten de son époque pour avoir déjoué leurs calculs d'accaparement. Au xvi^e siècle, les accapareurs et les boulangers vendant à faux poids étaient, en France, fouettés tout nus à tous les carrefours, puis, porteurs d'un cerge de deux livres, ils devaient faire amende honorable sous le porche de l'église. En Angleterre, les pénalités précédentes étaient suivies de l'écartèlement ou de la pendaison. Plus tard, on vit à Paris même le peuple furieux exécuter sommairement les affameurs.

Plus heureux, Jim Patten n'a même pas été pendu en effigie !

Les martyrs d'Asnières

M. Bourguell, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel les époux Sargent, qui, ainsi que nous l'avons raconté, ont frappé et privé de nourriture les enfants qu'ils avaient recueillis.

Ils seront poursuivis pour coups et blessures.

Contre le vitriol

Par ces temps de vitriolage intensif il serait peut-être bon de donner un conseil pratique à ceux qui ne se sentent pas la conscience tranquille.

Dès qu'ils sentiront sur leur peau le contact gras de l'acide sulfurique, qu'ils se précipitent vers de l'eau, qu'ils se lavent dans le ruisseau, qu'ils saisissent à la terrasse qu'ils trouveront, et qu'ils se lavent ensuite dans une grande quantité d'eau.

Le vitriol est inoffensif pendant environ une minute. Si les victimes des femmes jalouses arrivent à temps, elles en seront quittes pour avoir le visage un peu rafraîchi.

Une erreur d'un chien policier

Dans un concours de chiens de police, un chien admirablement dressé et qui avait donné de remarquables preuves d'intelligence, a mérité une boule noire en commettant une regrettable erreur.

Il s'est jeté sur un photographe au moment où celui-ci braquait son appareil et l'a légèrement mordu.

Peut-être avait-il pris l'appareil pour une machine infernale !

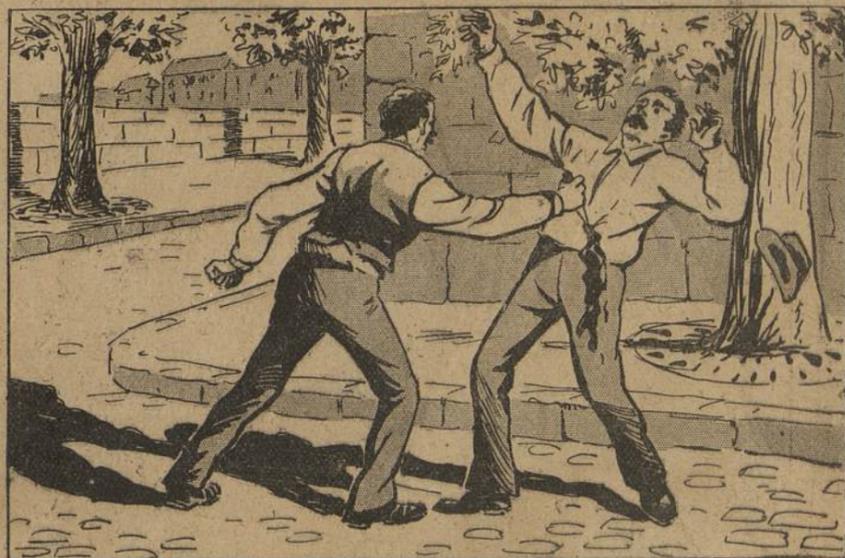
Une septuagénaire étranglée

Un nouveau crime vient d'ensanglanter la banlieue de Paris.

M. le docteur Vermeil, se rendant chez une de ses clientes, Mme veuve Mois, rue Raspail, à Neuilly-Plaisance, fut surpris de voir la porte ouverte et l'appartement saccagé. Il appela une voisine, et tous deux se mirent à la recherche de Mme Mois qu'ils finirent par trouver dans la cave, ligotée et étranglée.

Les assassins, après avoir cambriolé l'appartement, avaient soupé à côté du cadavre de leur victime. Leur crime audacieux a été commis à deux pas de la fête de la Maltournée.

RIVALITÉ D'AMOUR



Deux gars de batterie vivaient en bons camarades. Mais l'un d'eux, qui avait quelques économies, s'avisait de faire venir de son pays une jeune femme de sa connaissance.

Dès lors, les deux camarades ne connurent plus de tranquillité et, pour mettre un terme à cette situation, le couteau à la main, ils se trouvèrent face à face sous les ormes de la Promenade du Pont, à Etampes.

Du premier coup, l'un d'eux ouvrit le ventre à l'ami de la jeune femme. Le pauvre diable est mort à l'hôpital.



LA SEMAINE CRIMINELLE
DANS LE NORD

SAUVAGE AGRESSION. — Un marchand de légumes fut assailli, l'autre jour, par un journalier, qui le frappa d'un coup de couteau à la tête. Son frère voulut venir à son secours, mais le forcené le frappa lui aussi d'un coup de couteau.

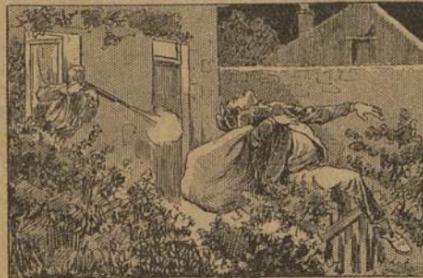
L'état du marchand de légumes est très grave; il a dû subir l'opération du trépan. **WAMBRECHIES.**



UNE VENGEANCE. — Un journalier poursuivait en vain une femme, de ses assiduités. Vexé par les refus qu'elle lui opposait, il voulut se venger. Il se rendit au domicile de sa dulcinée, et secoua violemment la barrière du jardin pour se faire ouvrir. Ce fut le fils de celle qu'il aimait qui se présenta. Fou de rage, le journalier trappa celui-ci d'un coup de couteau au bas-ventre. Le meurtrier a été arrêté. **NIVELLE.**



LA HAINE DES FRANÇAIS. — Quelques ouvriers de nationalité étrangère déambulaient sur la route à Hénin-Liétard. Ils rencontrèrent un tailleur d'habits qui revenait à Béthune. Sans provocation aucune, un des ouvriers se détacha du groupe et marcha vers le tailleur, en criant: «Tiens, en voilà un!» En même temps, il lui portait un coup de couteau en plein visage. Puis toute la bande prit la fuite. **BÉTHUNE.**



LA FIN D'UN VOLEUR. — Un voleur s'était introduit dans le poulailler d'un habitant d'Allaines. Mais le bruit qu'il fit réveilla le propriétaire. Celui-ci se mit à sa fenêtre. Il aperçut le voleur qui s'enfuyait par-dessus la haie. Il prit aussitôt son fusil et tira sur le malfaiteur qui fut tué. **AMIENS.**

Les Tribunaux comiques

LE GROS MONSIEUR

Les gens nerveux auront beau vous dire, en pleine crise, que c'est surtout (ne protestez pas, ils diraient: seulement) en cet état qu'ils pensent sainement, voient juste et parlent avec raison, tandis qu'à l'état normal ils dissimulent, n'en croyez rien. Un philosophe n'a-t-il pas dit d'ailleurs qu'agir dans la colère, c'est mettre à la voile pendant la tempête. Or, qu'est-ce qu'une crise nerveuse, même enveloppée d'un calme apparent, sinon une irritation latente, une colère contenue, qui éclatera à la première occasion?

Croyez-vous dès lors que le nerveux sera en état de juger impartialement la personne qui l'aura irrité?

Non; c'est pour cela qu'il faut faire la part de l'exagération dans le portrait que nous fait M. Léveillé du « gros monsieur » en général, pour expliquer la voie de fait qu'il a commise sur un gros monsieur en particulier.

LE CRIME DE L'OMNIBUS

PAR
FORTUNÉ DU BOISGOBEY

VI* (suite).

— Non, monsieur Paul, ce n'est pas là... car ma sœur cherchait... notre père.

— Votre père! répéta Freuse, qui ne s'attendait pas du tout à cette déclaration. Ah! oui, c'est vrai, il était Français. Je n'y pensais plus. Mais tu m'as dit tout à l'heure que tu te souvenais à peine de l'avoir vu.

— Ma sœur se le rappelait parfaitement, dit Pia. Elle est plus âgée que moi de trois ans, et lorsque notre mère a été abandonnée, elle était déjà en état de comprendre.

— Alors, elle a dû te dire plus tard ce qui s'était passé... et pourquoi votre père avait ainsi délaissé ses enfants?

« Entre nous, il s'est fort mal conduit, car enfin il n'a jamais renié sa paternité... et il fut un temps où il vous traitait comme ses filles.

— Je n'ai gardé de ce temps-là qu'une impression très vague. J'ai vu que nous vivions à Rome et que nous allions le voir tous les jours dans une vieille maison, sur une place beaucoup moins large que la place Pigalle, et en face d'un escalier immense, en haut duquel il y a une église avec des tours.

— Bon! la place d'Espagne, au pied de l'escalier de la Trinité des Monts. Et tout à coup vous avez cessé d'y aller?

— Oui. Il était parti subitement... il était retourné en France... alors, nous sommes revenues à Subiaco... Ma mère aurait pu continuer à gagner sa vie en posant dans les ateliers... Elle était si belle!... Mais elle n'a pas voulu... elle nous a emmenées dans la montagne...

— De quoi y avez-vous vécu?

— Ma mère avait amassé un peu d'argent, bien peu... en servant de modèle aux peintres...

— Comment? ton père ne lui avait rien laissé?

— Non... rien.

— C'est abominable!

— Ma sœur pense que s'il n'a pas pu assurer notre existence, c'est qu'il était pauvre.

— Voilà une jolie raison! Il avait bien de quoi vivre, puisqu'il était venu de France en Italie pour y étudier la peinture. S'il était hors d'état de vous faire des rentes, il ne devait pas du moins vous laisser dans la misère. Et Dieu sait ce que vous avez souffert! Aviez-vous seulement un abri?

— Ma mère avait loué, en dehors du village, une cabane dont les bergers ne voulaient plus. Elle allait laver à la fontaine le linge de deux ou trois maisons riches. Ma sœur et moi, nous gardions les troupeaux.

— Et votre père n'a jamais donné de ses nouvelles?

— Non. Une fois, le curé a dit à ma mère qu'on lui avait écrit de France pour lui demander si nous étions toujours à Subiaco. Elle l'a prié de répondre que nous avions quitté le pays. L'a-t-il fait? C'est ce que nous n'avons jamais su.

— Ainsi, la pauvre femme ne voulait plus entendre parler de lui, il fallait qu'il fût mortellement offensé. Elle devait le maudire.

— Jamais un mot amer n'est sorti de sa bouche. Elle n'a même jamais prononcé son nom devant moi.

— Mais tu le sais, son nom?

— Ma sœur le sait.

— Et elle ne te l'a pas dit?

— Je ne le lui ai pas demandé. Je voyais

* Voir l'Œuvre de la Police n° 20.

qu'il lui en coûtait trop de me l'apprendre. Chaque fois que je faisais allusion au but de son voyage à Paris, elle se mettait à pleurer.

— Tout cela, chère petite, est fort extraordinaire. Mais ce n'est pas le moment de commenter ton histoire. Il s'agit de retrouver ta sœur.

« Quel jour a-t-elle cessé de venir chez toi? »

— Mercredi dernier. Je l'ai attendue toute la soirée, et elle n'a pas paru.

— Et tu l'avais vue la veille?

— Oui, monsieur Paul. Elle était restée chez moi plus tard que de coutume, et elle m'avait dit en partant qu'elle reviendrait le lendemain.

— Comment venait-elle chez toi? demanda Freuse, après avoir un peu réfléchi.

— Mais... à pied, je le crois bien... et elle s'en allait de même... elle n'était pas riche.

— Et probablement, elle ne demeurait pas loin de chez toi? Tu ne la reconduisais donc pas, lorsqu'elle te quittait?

— Non. Elle me l'avait défendu.

— Et tu ne l'as jamais rencontrée dans la rue?

— Jamais. Je sors si peu... et pour venir chez vous et m'en retourner, je prends l'omnibus.

— Dis-moi, petite, est-ce que ta sœur avait conservé le costume de Subiaco?

— Oh! non, monsieur Paul. Depuis qu'elle chantait sur les théâtres, dans les grandes villes de l'Italie, elle s'habillait à la française.

Freuse allait poursuivre cette enquête sur les habitudes de la sœur disparue, mais un bruit singulier attira son attention.

On grattait doucement à la porte, et bientôt un miaulement plaintif se fit entendre.

— Ah! mon Dieu! mais c'est Mirza! s'écria la jeune fille.

— Mirza! répéta Freuse. Allons donc! tu sais bien qu'il est mort. Les chats ne resuscitent pas.

— C'est bien un chat, pourtant. Ecoutez! il gratte au bas de la porte.

Un second miaulement, plus lamentable encore que le premier, la fit tressaillir.

— La pauvre bête meurt de faim, reprit-elle. Voulez-vous me permettre de lui ouvrir?

— Ma foi! je veux bien. Si ce n'est pas l'âme de mon ange qui revient, c'est un nouveau compagnon qui nous arrive.

S'ennuie ici, depuis qu'il n'y a plus de bêtes. J'ai été sur le point d'acheter un singe ou un perroquet, mais je préfère un chat. C'est moins gênant... et puisque la Providence m'en envoie un...

Pia était déjà à la porte; mais à peine l'eut-elle ouverte qu'elle recula en poussant un cri de surprise, presque de frayeur.

Binos était debout devant elle, le chapeau en arrière, les mains dans les poches de son pantalon, l'air gouaillier et la pipe à la bouche.

— Comment? c'est toi! s'écria Freuse; que signifie cette sottise plaisanterie?

— Mon cher, répondit le rapin en se glissant dans l'atelier, je soupçonnais que tu devais m'en vouloir. Si j'avais fait: toc toc, comme à l'ordinaire, tu aurais reconnu ma manière de frapper, et je te savais capable de ne pas m'ouvrir. Et comme la nature m'a doué d'un talent particulier pour imiter le cri des animaux, j'ai contrefait les accents de Mirza. N'est-ce pas que c'était ressemblant?

— Tu devrais avoir honte de rappeler le souvenir de la victime.

— Il le fallait, il le fallait, dit Binos en



LA SEMAINE CRIMINELLE
DANS L'OUEST

COUPS ET MENACES DE MORT. — Averti par son voisin, que cinq ouvriers carriers étaient à sa porte et voulaient couper les harnais de son cheval, un entrepreneur de pavage, sorti pour rentrer les harnais en question, mais au même moment, les cinq individus se jetèrent sur lui et même l'un d'eux le saisit à la gorge et le menaçait de le tuer. Il fallut l'intervention de la gendarmerie pour délivrer l'entrepreneur. **SAINT-SYMPHORIEN.**



UNE BATAILLE DANS LA RUE. — Deux bandes de jeunes gens, qu'une brouille divisait depuis longtemps, se rencontrèrent l'autre soir. Des injures furent échangées, bientôt suivies d'une bataille rangée. Un des combattants reçut un coup de couteau dans le dos et resta sur le pavé, tandis que les adversaires s'effrayèrent de tous côtés. Quatre d'entre eux ont déjà été arrêtés. **NANTES.**



RIXE MORTELLE. — Un domestique rentrait chez lui en compagnie d'un de ses camarades. Ils étaient en état d'ivresse. En route, ils rencontrèrent un de leurs collègues qui était également pris de boisson. Ce dernier portait une petite enclume. A deux reprises, il bouscula l'un des deux autres. Celui-ci furieux, saisit l'enclume et d'un seul coup, fractura la crâne de son collègue. **ANGERS.**



AGRESSION INEXPLIQUÉE. — Un marchand de draps revenait de Trélazé, lorsque, arrivé à 300 mètres de la gare de Brain-sur-Authion, il croisa un groupe de quatre jeunes gens. Brusquement, il fut assailli, terrassé, jeté dans un fossé et criblé de coups de poing et de coups de pied. Ce sont quatre carriers qui n'ont pas pu ou pas voulu expliquer aux gendarmes qui les ont arrêtés, les motifs de cette agression. **ANGERS.**

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, arrivez au fait.

M. LÉVEILLÉ. — M'y voici, monsieur le président; ayant hâte de m'en aller, j'avais laissé la moitié de mon diner et je portais à ma bouche une meringue à la crème. A ce moment, ce gros monsieur m'envoie un coup de coude dans la figure et m'écrase ma meringue en plein visage. Je jette un cri sauvage, je m'essuie et je pousse monsieur, avec une vivacité facile à comprendre; il saisit son parapluie, le brandit sur moi. Alors, je lui ai collé un peu vigoureusement ma meringue en pleine face; tout le monde s'est levé, on nous a séparés... et voilà.

M. CHÉRAMI. — C'est la première fois que je rencontre un monsieur aussi peu endurant.

M. LÉVEILLÉ. — Parce qu'on vous souffre tout. On a tort. Il faudrait en finir avec les gros messieurs.

Le Tribunal délibère.

M. CHÉRAMI (à mi-voix). — Je ne suis pourtant pas gros pour mon plaisir.

M. LÉVEILLÉ. — Ah! ni pour le mien.

Le Tribunal condamne M. Léveillé à 50 francs d'amende.

M. LÉVEILLÉ (sortant). — Si tout le monde était comme moi avec les gros messieurs...

M. CHÉRAMI. — Ça ne serait pas agréable pour eux.

JULES MOINAUX.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS LE SUD-OUEST

BATAILLE D'IVROGNES. — Sur le pont St-Pierre, sans souci de tomber à l'eau, deux chemineaux, en état d'ivresse se sont pris de querelle l'autre matin, et se sont battus comme des diables. Des agents cyclistes prévenus, ont eu toutes les peines du monde à les conduire au violon. **TOULOUSE.**



UN VIEILLARD ASSOMÉ. — Un cultivateur, éméchant au Bois-Bourdin était éveillé, l'autre nuit, par les aboiements de son chien. Il s'arma d'un bâton, sortit, et apercevant un individu qui sortait de son poulailler, il se mit à sa poursuite. Il reconnut que son voleur était un de ses voisins, un vieillard de 73 ans. Ce dernier était armé d'une fourche. Craignant qu'il ne s'en servit contre lui, le cultivateur asséna des coups de bâton formidables sur le crâne du malheureux vieillard, qui, banté, rendit le dernier soupir. **POTTIERS.**



UN MEURTRE. — La jalousie régnait entre une aubergiste des Portes et un chef de train de l'Etat. Celui-ci vint rendre visite l'autre jour à l'aubergiste. Une nouvelle discussion éclata au cours de laquelle des menaces furent échangées. A bout d'arguments, l'aubergiste saisit un revolver et fit feu sur le chef de train qui tomba foudroyé. **LA ROCHELLE.**



LE MAUVAIS NEVEU. — Un oncle et son neveu faisaient mauvais ménage. L'autre matin, comme ils arrivaient à la scierie qu'ils dirigent en commun, le neveu fit entrer son oncle devant lui et fit feu sur lui à deux reprises. Son cousin, voyant son père blessé, bondit sur le meurtrier et le frappa violemment à coups de bâton. Le coupable put s'enfuir. **MONT-LOUIS.**

agitant les bras comme un acteur de mélodrame. Et ça m'a réussi, puisque me voilà dans ton atelier; maintenant que j'y suis, j'y reste, mon excellent bon.

« Bonjour, petite. Tu es jolie comme un cœur, ce matin.

Pia ne répondit pas à ce compliment. Elle revint tristement prendre la pose sur son escabeau, pour faire comprendre à Freneuse qu'elle ne pouvait plus parler de sa sœur devant ce visiteur qu'elle n'aimait guère.

Mais Freneuse, que l'entrée subreptice de Binos avait mis de mauvaise humeur, ne se gêna pas pour lui dire sa façon de penser.

— Je devrais le mettre dehors, grommela-t-il. On ne t'a pas vu depuis quatre jours. Tu étais sans doute échoué sur les bancs d'un cabaret, et tu te réfugies ici parce qu'on ne veut plus t'y faire crédit. Passe encore pour cette fois. Je veux bien te tolérer chez moi, mais à une condition expresse, c'est que tu ne desserreras pas les dents. J'ai à causer avec Pia avant de me remettre au travail, et je te défends de te mêler de notre conversation.

Pia lui lança un regard suppliant dont il saisit l'intention.

— Ne crains rien, chère enfant. Je ne mettrai pas ton secret à la discrétion de cet ivrogne de Binos, mais j'ai encore une ou deux questions à l'adresser. Voyons! c'est aujourd'hui lundi; cinq jours se sont donc écoulés depuis la disparition qui t'inquiète. Que crois-tu qu'il soit arrivé à... cette personne? Un accident?

— Hélas! oui... Paris est si dangereux... surtout le soir... Je me figure des choses épouvantables... elle a pu être écrasée par une voiture... ou assassinée... J'ai eu plus d'une fois l'idée d'aller à la Morgue... Mais je n'ai pas osé... j'avais peur de l'y trouver.

— Tiens! la Morgue! ça me connaît! cria Binos qui bourrait sa pipe dans un coin.

— Silence, là-bas! lui cria Freneuse.

— Je ne te parle pas. C'est à moi-même que je m'adresse. Est-ce que tu as la prétention de m'interdire le monologue?

— Je t'interdis tout. Cuve ton absinthe, et laisse-nous en repos.

Et il dit à Pia en baissant la voix :

— Ecoute, petite. Je te promets de faire tout ce qu'il faut pour la retrouver. Dans ce pays-ci, ce n'est pas comme dans tes montagnes, où l'on disparaît sans laisser de traces. Il suffira de signaler le fait au préfet de police pour qu'il ordonne des recherches... et elles aboutiront, je t'en réponds. Un étranger qui arrive est bien obligé de prendre gîte dans une auberge, et les aubergistes sont tenus de demander les noms de leurs locataires et de les inscrire sur un registre que les inspecteurs de police ont le droit d'examiner quand il leur plaît.

— Elle s'appelle Bianca, murmura la jeune fille.

— De son petit nom, mais l'autre?

— C'est le même que le mien.

— Oui, vous portez toutes les deux celui de votre mère. Tu me l'as dit dans le temps, mais je l'ai oublié, et il est indispensable que je le sache, pour demander une enquête.

« Rappelle-le-moi.

— Astrodi, répondit Pia.

Elle avait parlé bas, mais Binos avait l'oreille fine.

— Astrodi! cria-t-il. On demande des nouvelles de la nommée Astrodi? Je peux en donner.

— De quoi te mêles-tu? lui cria Freneuse. Je t'ai déjà dit de nous laisser tranquilles.

— C'est bon! je me tais, grommela Binos. Mais tu as tort de ne pas m'accorder la parole, car je t'apprendrais des choses intéressantes.

— Sur quoi?

— Sur la personne que Pia vient de nommer.

— Tu nous écoutais! tu nous espionnais! Décidément, j'ai eu grand tort de te laisser entrer ici, et tu vas me faire le plaisir d'en sortir.

— Je n'écoutais pas, et la preuve, c'est que je n'ai pas entendu un mot de ce que tu as dit à la petite; mais elle a élevé la voix à la fin de ce colloque, et comme j'avais négligé de me boucher les oreilles, j'ai saisi au vol un nom que je connais.

— Comment le connais-tu?

— Qu'est-ce que ça peut te faire? J'ai mon secret, moi aussi, et tu trouveras bon que je le garde.

« Reprends la conversation, cher ami. Je ne la troublerai plus. Je serai muet comme un poisson. Je veux que tous les académiciens meurent à l'instant, si je lâche un seul mot.

— Assez, je veux savoir ce que tu as à dire de cette Astrodi.

— Cette Astrodi? Tiens! c'est donc une femme?

— Ne fais pas l'innocent. Que sais-tu d'elle?

— Rien du tout.

— Tu mens. Tu viens de dire que tu pouvais me donner de ses nouvelles.

— C'est possible. Mais je les garde pour moi.

Pia écoutait avec une attention émue les demandes et les réponses. Elle n'osait pas prendre part au dialogue, mais elle regardait Freneuse pour tâcher de lire dans ses yeux ce qu'il pensait du propos lancé par ce fou de Binos.

— Ecoute! dit l'artiste au rapin, je t'ai supporté jusqu'à présent, mais je te déclare que si tu ne m'expliques pas catégoriquement et à l'instant même, je vais le prier de sortir, et je ne te reverrai de ma vie.

— C'est sérieux?

— Très sérieux. Je t'en donne ma parole d'honneur.

— Alors, je vais entrer dans la voie des aveux, et ce que j'en fais, c'est uniquement dans ton intérêt. Tu regretterais trop de l'être brouillé avec moi. Je ne veux pas que ton existence soit empoisonnée par le remords.

— En finiras-tu avec tes blagues?

— C'est fini. Tu me demandes des renseignements sur une certaine Astrodi. Je t'apprends, pour commencer, que tu l'as connue.

— Moi! Tu es fou.

— Pas fou du tout. Tu ne l'as vue qu'une fois, mais tu as passé une heure avec elle... près d'elle, pour mieux dire.

— Où cela?

— Tu ne t'en doutes pas un peu?

— Pas le moins du monde.

— Allons! tu as la mémoire courte. Rassemble tes souvenirs. Comment as-tu passé ta soirée, mardi dernier?

— Mardi? murmura Freneuse, qui ne se rappelait guère l'emploi qu'il avait fait de son temps tel jour de la semaine précédente.

— Je vais t'aider. Tu rentrais chez toi, quand tu m'as vu assis derrière le vitrage d'un café... où tu as daigné entrer.

— En descendant de l'omnibus? demanda Freneuse très ému.

— Précisément. Et c'est dans cet omnibus que tu as rencontré la signora dont tu t'informes avec tant de sollicitude.

— Quoi! cette jeune fille qui... que... ce serait...

— Cette jeune fille se nommait Bianca Astrodi. J'ai découvert cela hier, et j'ose dire que la découverte me fait honneur, car elle est due à ma persévérance et à ma sagacité.

— Comment as-tu acquis la certitude que c'était bien son nom?

— J'ai trouvé son domicile. Elle logeait tout près d'ici, rue des Abbesses, à Montmartre. J'ai causé avec la logeuse, qui m'a donné les renseignements les plus précis et qui a bien voulu se dérange pour aller reconnaître le corps. Cette respectable dame s'appelle Sophie Cornu, et elle a bon cœur, car elle a payé les frais de l'enterrement qui a eu lieu ce matin. J'ai conduit le deuil avec elle.

— Tais-toi!

(Lire la suite au prochain numéro.)



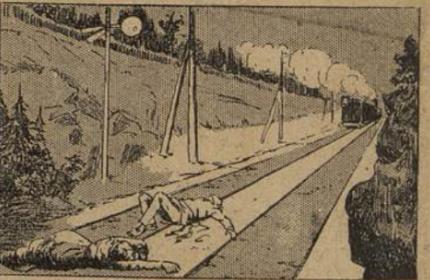
LA SEMAINE CRIMINELLE DANS L'EST

ATTAQUÉS PAR DES ROMANICHELS. — Un romanichel, âgé de quinze ans, a attaqué deux cyclistes, sur la route d'Ambacourt; il frappa l'un d'eux, de plusieurs coups de couteau et le blessa mortellement. Il se sauva ensuite.

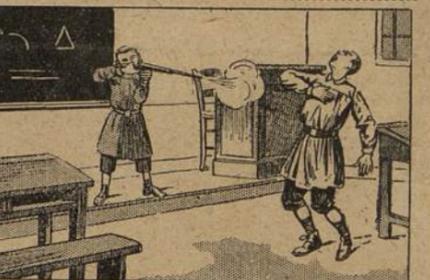
Il a été arrêté, à Mirecourt, par les gendarmes, ainsi que son frère, qui se trouvait sous le coup d'un mandat d'arrêt pour vol. **MIRECOURT.**



DRAGONS EN BORDEE. — Cinq cavaliers du 16^e dragons étaient descendus en ville pour fêter l'approche de leur libération. Ils n'ont plus, en effet, que 132 jours à faire. Ils suivirent une rue fréquentée, chantant à tue-tête, bousculant les passants; bref, ils firent tant que la police dut intervenir. Mais ce ne fut pas sans peine. Les cavaliers frappèrent les agents et il fallut l'intervention des passants pour permettre à la police d'emmener les soldats tapageurs. **REIMS.**



UN DRAME D'AMOUR. — Un garçon brasseur, âgé de 19 ans, aimait une pupille de l'Assistance publique, du même âge que lui. Mais ses parents, ne voulant pas entendre parler d'une union avec un enfant sans famille, le mirent en devoir de rompre ses relations. Les deux pauvres enfants, désespérés, résolurent de mourir. Ils allèrent se coucher, le soir, sur la voie ferrée. Le premier train qui passa, les écrasa horriblement. **RETHEL.**



MORT TRAGIQUE D'UN ÉCOLIER. — L'instituteur de Signy-Signetz avait laissé seuls à l'école deux écoliers, tandis qu'il s'était rendu à la mairie pour remplir sa tâche de secrétaire. Les enfants découvrirent derrière un tableau noir, une catapane qui avait servi à faire des exercices de tir dans la cour. Ne la croyant pas chargée, l'un d'eux mit son camarade en joue, en lui disant: « Je vais te tuer. » Hélas! Le coup partit, et le pauvre enfant, le péritoine et le cœur traversés, expira sur-le-champ. **LA FERTE-SOUS-JOUARRE.**

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

UNE INCENDIAIRE. — La femme Rose Herve, coupable d'avoir mis le feu à l'appartement qu'elle habitait, après s'être assurée pour une somme de 10.000 francs, vient de comparaître devant la Cour d'assises de la Seine.

Le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

LA CAMBRIOLE. — La Cour d'assises de Seine-et-Oise vient de juger le cambrioleur Auguste, qui est l'auteur d'un grand nombre de cambriolages et qui ne fut découvert que grâce à la manie qu'il avait d'envoyer des cartes postales des endroits où il cambriolait à une jeune femme qu'il a épousée, d'ailleurs, depuis son arrestation.

Par suite des incidents de procédure qu'il a soulevés, Auguste se trouve déjà en prévention depuis deux ans.

La Cour l'a condamné à vingt ans de travaux forcés.

VOL A BORD. — Pierre-Marie Le Goffic, Marie Le Plein, Jean Ollivier, Jean Rosec et Hyacinthe Legall avaient dérobé dans la cale du navire *California*, quatre caisses contenant chacune douze bouteilles de vin et de rhum. Ce sont ces faits qui les amènent devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Le verdict du jury est négatif sur toutes les questions, et la Cour prononce un acquiescement général.

UN PERE INFAME. — Le sieur André-Eugène Hess, né en 1859, à Paris, journaliste à Darnétal, marié et père d'une jeune fille de vingt-deux ans, est prévenu d'attentat à la pudeur sur sa propre fille.

Sur verdict affirmatif du jury de la Seine-Inférieure, la Cour condamne Hess à sept ans de réclusion et le déclare déchu de la puissance paternelle.

VOL QUALIFIÉ. — Un nommé Tierce pénétra dans un débit et étrange à demi la débitante. Il s'empara du porte-monnaie de la pauvre femme, contenant cinq francs et fractura le tiroir-caisse dans lequel il trouva trois francs.

La Cour de la Seine-Inférieure condamne Tierce à sept ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

UN CAMBRIOLEUR. — La Cour d'assises de la Gironde vient de juger le nommé Louis Eveillé, coupable de cambriolages commis à Bordeaux, à Blanquefort et à Artigues, et de tentative de meurtre sur les agents chargés de l'arrêter.

La Cour l'a condamné à six ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour.

LA VENGEANCE DU MARI. — Un marchand de vins, vit dernièrement arriver sa femme, la figure en sang.

La malheureuse lui avoua qu'elle avait connu avant son mariage un jeune homme du nom de Brou. Et comme Brou l'avait retrouvée, il exigeait d'elle « dix francs par jour », sous menace d'un coup de couteau.

Le mari sortit, et, d'un coup de forêt, tua l'ignoble individu.

La Cour d'assises de la Seine a acquitté le mari vengeur.

VOLEURS DE RETICULES. — La Cour d'assises de Seine-et-Oise avait à juger trois jeunes gens. Cuisset, Branchard et Augier, qui avaient assailli à Enghien une jeune femme et lui avaient enlevé un réticule en or, une somme assez élevée et une bague de 4.000 francs.

Cuisset a été condamné à trois ans de prison; les autres ont été acquittés.

VOL AVEC VIOLENCE. — Jean Morinière, cultivateur, ayant touché une indemnité de 103 francs à raison de la perte d'une vache tuberculeuse, regagnait son domicile quand un individu l'assailla à coups de bâton et le dévalisa. Le coupable, un nommé Gallie, comparait devant la Cour de Maine-et-Loire qui le condamne à cinq ans de réclusion.

L'ENFANCE CRIMINELLE. — Deux adolescents, détenus à la maison de correction d'Aniane entretenaient des relations d'un ordre particulier. L'un d'eux fit connaître ce secret à ses camarades. Son complice, Elisea, furieux, lui enfonce son tisonnier dans le ventre. La victime mourut dans une agonie atroce.

La Cour d'assises de l'Hérault a condamné le coupable à trois ans de prison.

ATTENTATS A LA PUDEUR. — Devant le même jury comparait un instituteur, Auguste Despréaux, accusé d'attentats à la pudeur sur des fillettes. Le jury, cependant, a rapporté un verdict négatif. Despréaux a été acquitté.

UNE BANDE DE VOLEURS. — Georges Prévost, Jean-Baptiste Dilly, Edouard Maréchal, Marie Demally, Virginie Legai et Alphonsine Dubus, sont accusés de nombreux vols qu'ils ont commis dans les arrondissements d'Arras, de Béthune et de Saint-Pol. Prévost avoue tous les vols; Dilly, accusé par Prévost, nie toute culpabilité, ou bien dit qu'il a agi sous l'empire de l'ivresse.

Les femmes, elles, ont reçu ce que leur donnaient leurs maris et l'ont accepté bien qu'en connaissant la provenance.

La Cour d'assises du Pas-de-Calais, a condamné Georges Prévost à dix ans de tra-

(Voir la suite page 9.)

LA BANDE DES CHAUFFEURS

Roman historique et dramatique *

PAR LOUIS BOUSSENARD

DEUXIÈME PARTIE

VI

L'agonie de la veuve Bellier fut épouvantable. A huit heures du matin, l'infortunée victime rendait le dernier soupir, avec tous les symptômes de cette atroce et implacable maladie que le médecin avait désignée sous le nom de « colique de misère ».

La vengeance de Finfin commençait. Ne pouvant attendre les deux frères Bellier, condamnés pour leur courageuse résistance, il avait réussi à les attirer pour ainsi dire de force, dans une habitation isolée, loin de tout secours, où il comptait bientôt les tenir à sa merci.

Il est évident que les deux fermiers n'eussent point quitté les hameaux populeux où ils se trouvaient en sûreté, si le bandit n'eût provoqué ce motif sacré, devant lequel toute considération humaine se fait. Une mère mourante !

Alors commencèrent pour Etienne et Claude Bellier ces corvées funèbres qui sont le douloureux prologue de l'éternelle séparation : déclaration de décès à la maison communale, ordonnance des funérailles alors exclusivement civiles, car l'exercice des cultes demeurait toujours suspendu, invitations aux proches, réception des visiteurs apportant leurs condoléances.

Et la journée se passa ainsi, en allées et venues continuelles, en larmes interrompues par les travaux intérieurs d'une exploitation rurale, et qu'un mot, une étreinte au cœur, la poignée de main d'un visiteur faisaient de nouveau jaillir.

Le soir, la famille désolée prit place à la grande table que ne présidait plus l'aïeule. Puis, après un repas auquel on ne fit aucun honneur, chacun se réunit dans la grande chambre pour la veillée mortuaire.

Les deux frères Bellier, leur sœur, la veuve Lemaire, ses trois enfants : Marie-Madeleine, âgée de dix-sept ans, Marie-Victoire, âgée de quinze ans, et Jean-Baptiste, âgé de treize ans et demi.

Les domestiques, Louis Mignon et André Merlin, charretiers, Jean Petit, berger, et Louis Martin, porcher, allèrent se coucher dans l'écurie.

Il était environ neuf heures. Les grandes portes en chêne étaient closes, les chiens, comme d'habitude, lâchés dans la cour, entourée de hautes et solides murailles.

Tout à coup, un bruit formidable retentit. Les chiens se mettent à hurler et font un vacarme d'enfer. On entend un second coup plus terrible encore que le premier, puis un craquement lugubre. Un troisième coup et la porte s'écroule avec fracas, livrant passage à un groupe nombreux d'hommes qui se ruent vers l'écurie et la maison d'habitation, en criant :

— A mort !... à mort !...

Voici ce qui s'était passé : Baptiste-le-Chirurgien après avoir fait prendre lui-même le poison à la veuve Bellier, s'était, on s'en souvient, dirigé vers la vallée de la Juine. Arrivé à la ferme d'Ortonde, il demanda le gîte, dormit comme une souche, et à soleil lever, se mit en route pour le bois de la Muette. En deux heures et demie, il avait fait ses quatre lieues, et trouvait sous les armes, les brigands désignés par Finfin.

Ils étaient au nombre de seize choisis parmi les plus vigoureux, les plus déterminés et les plus féroces de la bande. D'abord, le Rouge-d'Auneau, puis Grand-Dragon, Chat-Gauthier, Longjumeau, Jean-le-Canonier, Vincent-le-Tonnelier, Dragon-de-Rouvray, Beauceron-la-Blouse, André Berrichon, Le Borgne-du-Mans, Sans-Arteaux, Jacques-d'Etampes, Sans-Pouce, Berrichon-Belhomme, Quatre-Sous et Agnan-Boistard.

Finfin commandait en personne et formait le dix-septième.

Gros-Normand, demeuré à Gueudreville.

* Voir l'Œil de la Police n° 20.

ville, gardait les dames de Rougemont, prisonnières dans la maison de Pigolet.

Tous ces gredins étaient costumés à peu près uniformément : habit bleu à collet rouge ; culotte de drap vert ou bleu, gilet écarlate, ceinture formée d'un mouchoir à la nation, bottes molles à éperons, chapeau militaire avec bouton de cuivre et cocarde nationale. Chacun portait, en outre, une paire de pistolets et un sabre d'ordonnance.

Dans la clairière, près de la chambre du conseil, il y avait dix-sept chevaux harnachés militairement avec le mousqueton maintenu à la botte, et portemanteau derrière la selle.

A cette époque où la tenue des troupes n'était guère homogène, et où souvent on habillait les soldats à la diable, comme on pouvait, cet équipement devait faire une illusion complète, surtout avec les papiers tenus en réserve, par Finfin, en cas de besoin.

— Eh bien, dit le Meg en voyant arriver Baptiste-le-Chirurgien de son pas allongé, quoi de neuf ?

— Meg, l'affaire est dans le sac.

— La mère Bellier ?

— A pris de ma main, et sans la moindre défiance, la drogue.

— Elle doit être morte à présent.

— En es-tu bien certain ?

— Meg ! vous me faites injure.

— Mes drogues ne pardonnent jamais, dit le brigand avec son rire sinistre.

— Parfait !

— Tu vas te reposer un moment, puis partir pour Gueudreville.

— Tu te mettras à la disposition du Gros-Normand, et tu ne quitteras, à aucun prix, le souterrain jusqu'à mon retour.

— Oui, Meg, c'est entendu.

Au moment, et avec une précision indiquant combien Finfin était servi avec zèle et ponctualité, deux hommes et deux femmes arrivaient à la Muette.

— Avancez à l'ordre, dit-il de sa voix brève.

— Toi, Marie Dubo, tu viens d'Ezerville, et toi, la Religieuse, tu arrives de Fenneville ?

— Oui, Meg.

— Que fait-on, à Ezerville ?

— On ne laisse entrer personne à la ferme d'Etienne Bellier et on refuse le gîte.

— Et à Fenneville ?

— C'est la même chose, Meg, et avec ça, les paysans montent la garde.

— C'est bien !

— Et vous, les hommes !

— Qu'as-tu à m'apprendre, toi, l'Endormi-de-Sermises ?

— J'ai passé la nuit près de la ferme à Etienne Bellier ; il est parti à cheval à dix heures du soir et n'est pas rentré.

— Bon !

— Et toi, Laclouche ?

— J'ai veillé toute la nuit près de la ferme à Claude Bellier, de Fenneville ; à onze heures ou onze heures et demie, deux cavaliers arrivaient chez lui à fond de train et ils repartaient une demi-heure après, accompagnés de Claude Bellier, dans la direction de Mespuits.

— Ils ne sont pas rentrés.

— A merveille ! répond Finfin, en ricanant.

— Mes deux gaillards sont là-bas, chez leur mère que Baptiste a si bien médecine.

— Nous les repincerons ce soir, et notre camarade Cousin sera vengé.

— Sans compter le voyage qu'ils m'ont fait faire à Pithiviers, et la belle peur que j'ai eue, interromp le Rouge-d'Auneau.

— Tout ça va se payer généreusement. Après un bon déjeuner et une double avoine aux chevaux, les brigands se mirent en selle.

En hommes que rien ne presse, ni ne gêne, ils prirent tranquillement à Autruy la vieille route de Paris, au petit pas, comme des cavaliers soigneux, au début de l'étape. Ils évitèrent cependant le

bourg de Saclas. Arrivés à la hauteur du Bois des Cent-Arpents, ils obliquèrent franchement à droite, et traversèrent le bois entre Arracourt et Saint-Cyr-la-Rivière.

Ils franchirent ensuite l'Ecimont un peu au-dessus de Fontaine-la-Rivière et arrivèrent aux maisons de Court-Pain, sur la route de Pithiviers à Etampes.

Il y avait à cette époque à Court-Pain une auberge au moins suspecte, tenue par un sieur Aubry dit Mange-son-Pain, affilié secrètement à la bande. Ils s'arrêtèrent chez ce franc pendant l'après-midi, festinèrent joyeusement et se mirent en marche seulement à six heures.

De Court-Pain, ils filèrent sur Marolles, puis sur la Forêt-Sainte-Croix, allongeant à dessein leur voyage, tant pour dépister les gens, que pour ne point arriver trop tôt. A la Forêt-Sainte-Croix ils trouvèrent la route d'Etampes, cessèrent d'obliquer à droite, et revinrent franchement sur la gauche. Ils passèrent ensuite au hameau de la Monsagne et arrivèrent un peu avant neuf heures non loin de la Grange-Saint-Père.

Les ruines de la Grange-Saint-Père existent encore aujourd'hui, mais les alentours ont été entièrement modifiés. D'abord la route était plus éloignée de la ferme ; en outre, il y avait d'épais buissons bordant l'affreux chemin d'accès conduisant de l'établissement agricole à la route presque aussi mauvaise. Tous ces buissons ont disparu.

Ils servirent aux brigands pour attacher leurs chevaux dont la garde fut confiée à André-Berrichon, Quatre-Sous et Boistard. Les quinze autres arrivèrent à pas de loup jusqu'à la ferme, inspectèrent les murailles, tâtèrent la porte et résolurent d'entrer par effraction.

A force de recherches, ils finirent par trouver une poutrelle destinée à remplacer le faîtage d'un hangar. La poutrelle mesurait environ douze pieds de long sur dix pouces d'équarrissage et pesait un poids considérable.

En hommes auxquels pareil exercice est familier, huit d'entre eux dénouèrent les mouchoirs « à la nation » leur servant de ceinture, les roulèrent deux à deux et les allongèrent sur le sol, à une distance de deux pieds à deux pieds et demi. Cela fait, ils saisirent la poutrelle et la posèrent sur les mouchoirs. Enfin, ils se rangèrent de chaque côté du lourd madrier, quatre à droite, quatre à gauche, par couple et le soulevèrent à l'aide des mouchoirs.

— Etes-vous prêts ? demanda à voix basse Finfin.

— Nous sommes prêts, répondent les huit bandits.

— Attention !

A ce mot, ils s'avancèrent à une certaine distance de la grande porte, et imprimèrent à la poutrelle un mouvement de va-et-vient.

— A la bombe ! cria Finfin de tous ses poumons.

La pièce de bois, balancée une deuxième fois à tour de bras, est projetée avec une force inouïe au milieu de la porte qui détone, craque et gémit lugubrement.

— A la bombe ! rugit de nouveau le chef, pendant que les hommes recommencent à balancer le madrier qui agit à la façon d'un bélier antique.

La porte craque de plus belle et commence à se désarticuler.

Au troisième coup, elle s'abat avec un fracas épouvantable auquel se mêlent les clameurs furibondes poussées par les bandits.

— A mort !... à mort !... Vengeons Cousin !...

Quatre hommes se précipitent vers l'écurie, trouvent les domestiques au lit, et, comme de coutume, les bâillonnent et les garrottent. Les autres accourent vers l'habitation en brandissant leurs sabres et leurs pistolets et en criant à pleine voix ce nom, qui est l'épouvantail de la Beauce :

— Finfin !... Finfin !... hardi la bande à Finfin !...

« A mort !... à mort !... »

Entendant ce bruit effroyable, Etienne et Claude Bellier quittent précipitamment la chambre mortuaire et arrivent dans le fournil. Un groupe compact l'a déjà envahi ; à la vue des armes qui projettent des lueurs sinistres, à ce nom redouté de Finfin, ils comprennent qu'ils sont perdus et n'ont plus qu'une pensée : défendre jusqu'à la mort l'accès du lieu où repose le cadavre de leur mère.

Etienne s'arme de la barre en fer appuyée sur les chenets du foyer, Claude saisit une pelle.

— Courage, mon frère, crie Etienne, et vendons chèrement notre vie.

Tous deux avec une vigueur décuplée par la rage et le désespoir se meuvent au milieu des bandits.

D'un terrible coup de sa barre de fer, Etienne assomme Jean-le-Canonier, qui s'abat lourdement, avec un juron. Claude décharge un coup de pelle sur la tête du Borgne-du-Mans. Un léger mouvement empêche le bandit d'avoir le crâne fendu. Mais la tranche portant sur le côté de la tête, lui abat une oreille avec une poignée de cheveux.

Finfin aurait voulu les prendre vivants pour leur infliger ces tortures atroces, raffinées et savantes qui sont la tradition de la bande.

Mais avec de tels hommes un pareil jeu est dangereux.

Grâce à sa taille de géant, il ajuste par-dessus les siens Etienne Bellier, avec un pistolet et fait feu.

Le malheureux fermier atteint en pleine bouche, laisse échapper sa barre, étend les bras et s'abat foudroyé, sans un cri.

En même temps, le Rouge-d'Auneau, feignant d'être blessé, tombe sur le sol et enfonce jusqu'à la garde son sabre dans le ventre de Claude.

L'infortuné oscille, se cramponne à la table, en balbutiant :

— Ma pauvre mère... j'ai fait ce que j'ai pu...

« Adieu... ma femme... adieu... mes chers petits... enfants. »

Le Rouge-d'Auneau retire son sabre de la plaie, et pousse un second coup de pointe à l'agonisant.

— Un pour Cousin... et un pour moi ! dit-il avec un rire de démon.

« Chose due ! »

Etienne est mort sur le coup. Claude râle encore. Jean-le-Canonier qui vient de se relever et le Borgne-du-Mans, la face ensanglantée, s'acharnent après lui avec une haine et une furie de cannibales. Ils le criblent de coups de sabre, lui écrasent la face à coups de botte, puis, ne sachant plus qu'inventer, profanent ignominieusement son cadavre, au milieu des rires et des huées de leurs compagnons.

Pendant cette scène de carnage, la veuve Lemaire, ses deux jeunes filles et son petit garçon, mourants de peur, sont restés dans la chambre mortuaire !

Finfin vint l'en arracher.

— Ton argent, dit-il de sa voix terrible ; et ne lanternons pas, ou je te fais cuire toute vive.

— Tenez, dit-elle en lui donnant ses clefs... il y a... quinze cents livres... dans le secrétaire...

— Et le reste ?...

— Il y en a... encore... autant dans... l'armoire...

« Laissez-nous... grâce... ma pauvre mère... là... »

— Assez ! tu es riche, veuve Lemaire... où est caché ton magot ?... Réponds !... tonnerre de Dieu ! il n'est que temps.

— Grâce !... gémit la veuve en tombant à genoux.

— Empoignez-moi cette bourrique, dit Finfin à Grand-Dragon et à Sans-Pouce, et chauffez-la proprement.

Pour les bandits, il n'y a pas de travail sans fête. Le travail, c'est le vol lui-même, le pillage, bref l'opération avec ses fatigues et ses périls.

Mais, la fête, c'est le chauffage pendant lequel se donnent carrière tous les instincts féroces de la bête humaine : les cris des pantes torturées, leurs contorsions, et jusqu'au pétilllement des chairs cuisant toutes vives et à l'odeur de graisse qui s'exhale du sinistre brasier.

La véritable réjouissance, la voilà ! Mais il faut être un bon pingre pour en concevoir tout l'attrait.

Des « gonciers » n'y comprennent rien

et font la petite bouche. Il y a même des francs qui, pour le premier coup, renâclent. Mais une fois l'habitude prise, on ne peut plus s'en passer. C'est comme une pipe de tabac qui, au début, écœure, mais procure, dans la suite, d'ineffables joies.

— Et, tu sais, continue Finfin, pendant que les misérables disposent le foyer, on flambra ensuite sous tes yeux ton petit gars, on violera tes filles, et après on les fera cuire également devant ce feu...

« Allons, parle de bon gré ! »

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire ! gémit plaintivement la veuve, je vous ai tout donné !

— Allons donc ! la ferme de la Grange-Saint-Père est une des plus riches du canton, reprend Finfin, dont les renseignements fournis par des gens du pays, sont d'une précision absolue.

« Vous devez avoir ici plus de trente mille livres d'économie. »

— Jésus, mon Dieu !... vous pouvez nous tuer tous...

« Je vous dis qu'il n'y a plus rien. »

« Ah !... ah !... »

Les flammes viennent de mordre cruellement les pieds nus de la veuve. Sous leur première atteinte, elle pousse coup sur coup deux cris aigus, vibrants, angoissés, qui font s'esclaffer les pingres.

— Mâtin ! une qu'a le sublet ben affilé, grogne Agnan Boissard, un Beauceron de Toury, dont la férocité n'a pas de pareille.

— Au secours !... mon Dieu !... faites-moi mourir !...

« Ah !... brigands !... Ah !... soyez maudits !... »

Sans-Pouce, qui tient la victime par les épaules, observe qu'elle a la tête trop basse, et que le sang s'y porte avec violence.

— Voui ! dit Boistard, et si an l'y r'ève pas, all' est f... d'en peter comme eine garnouille, enflée avec ein chalumieau.

— Un oreiller pour Madame ! demande Chat-Gauthier ironiquement.

— Pas besoin d'oreiller, dit le Normand-de-Rambouillet.

« Et ça !... »

Le misérable désigne le cadavre d'Etienne Bellier, allongé près de celui de Claude et sur lesquels on piétine à chaque instant.

— T'as raison, toi, approuve Longjeumeau.

« Ce gros pansu de Beauceron fera un bon sous-trait... »

Et les deux gredins prenant le cadavre, l'un par la tête, l'autre par les pieds, le glissent sous la nuque de la veuve dont les cris déchirants redoublent sous de nouvelles et plus terribles morsures de la flamme.

— Allons ! ton magot et celui de la vieille, reprend Finfin toujours impassible.

— Je n'ai plus... d'argent !... non... non... je n'en ai plus !...

— Apportez le mioche, commande le Meg.

Beauceron-la-Blouse et Sans-Arteaux saisissent l'enfant, lui retirent ses bas et ses souliers, et approchent ses pieds nus de la flamme.

Le pauvre petit, à son tour, pousse une plainte effroyable et appelle sa mère...

— Hou ! la !... la ma... man !... hou ! lè... la, lè... la !

— Et surtout, flambez ferme, commande Finfin, de façon à ce qu'il reste estropié toute sa vie.

« Allez ! rôtissez-lui les pattes... ça fera un bancal... »

« Et puis, amusez-vous avec les filles !... »

« Nous verrons, veuve Lemaire, si tu aimes mieux ton or que tes enfants. »

— Maman !... maman !... oh !... maman !...

Trois cris affolés retentissent dans le fournil, poussés par le petit garçon dont les pieds se recroquevillent, et les deux jeunes filles violentées par les bandits.

— Assez !... assez !... crie la veuve, enfin vaincue...

« Grâce pour mes enfants... je dirai où est l'argent. »

Finfin fit un signe obéi aussitôt, quoiqu'à regret.

— Parle ! dit-il de sa voix brève.

— ... Là !... derrière la plaque... de la cheminée...

— Ces sacrés paysans !... s'écria Finfin, avec un gros rire, en ont-ils, de ces cachettes !

« Jamais les mêmes, et toujours introuvables ! »

— Décidément, le riffaudage est une belle chose, observe le Rouge-d'Auneau en sondant la plaque avec la poignée de son sabre.

En un moment le feu est enlevé de lâtre, et la plaque massive en fonte, scellée debout au fond de la cheminée, attaquée vigoureusement. Solidement maintenue par des crochets de fer plantés dans la muraille et fixés avec du ciment, elle résiste un bon quart d'heure aux coups de pic et de pioche. Elle s'abat enfin avec fracas, découvrant une petite ouverture d'un pied et demi carré environ. Dans la logette, on aperçoit une marmite munie de son couvercle.

Prudemment, Finfin entoure sa main de son mouchoir, au cas où la flamme du foyer l'aurait échauffée, et la saisit par l'anse.

Elle est fort lourde. Le bandit la soulève et l'apporte sur la table, entre deux chandelles allumées. Il déplace le cou-

des chaussures, des habillements à l'usage des deux sexes, des bijoux : quatre montres en or, des colliers, des chaînes, des croix, des bagues, des boucles d'oreilles également en or, et quelques belles pièces d'argenterie ; puis, des timbales, des boucles de jarretières et de souliers, des tasses, des boutons de manches, etc. Enfin, des dentelles servant de garniture aux bonnets, aux chemises et aux manchettes, le tout, représentant, même pour les recéleurs, une valeur d'au moins quinze mille livres.

Finfin avait de son côté trouvé dans la marmite exactement douze cent louis d'or de vingt-quatre livres, représentant la somme de vingt-huit mille huit cents livres.

Cette somme énorme pour l'époque, où le gouvernement lui-même et les établissements de crédit manquaient de numéraire, fut serrée dans un sac en toile,

tenir debout, les voleurs contraignirent sa fille aînée, Marie-Madeleine, et sa jeune sœur, Marie-Victoire, à leur apprêter à souper.

Au milieu d'ignobles jurons et de propos obscènes, les pauvres enfants durent dresser une table dans la chambre où reposait le cadavre de l'aïeule, sans même qu'on leur permit de relever leur mère et leur petit frère qui gémissaient toujours à fendre l'âme.

Leur martyre prit fin seulement à minuit et demie, quand les ignobles truands furent bien gavés de vin et de mangeaille.

Le Meg donna le signal du départ, après avoir fait garrotter la veuve Lemaire et ses trois enfants, pour laisser à la bande le temps de s'éloigner.

Les malheureuses victimes étaient en droit de croire que ce drame atroce étant terminé, elles allaient pouvoir enfin pleurer leurs pauvres morts.

Il était dit qu'elles éprouveraient la coupe de toutes les douleurs et que toutes les avanies leur seraient réservées.

Au moment où il allait sortir un des derniers, le Rouge-d'Auneau tire son sabre, et pris de frénésie au souvenir de son arrestation, se précipite vers le lit où est couché le cadavre de la veuve Bellier, le traverse de part en part, puis le frappe à coups redoublés en vociférant :

— Tiens !... tiens !... vieille gueuse, je n'ai pas pu te scier le colas pendant la vie, je l'assassinerai du moins après ta mort (1).

« Et vous, mauvaises concières, vous avez la chance que je ne commande pas aujourd'hui, sans quoi, au lieu de trois morts, c'est sept, qu'on enterrerait demain à la Grange-Saint-Père. »

A minuit et demi, la bande partait, escortant la voiture chargée de butin. Elle traversait impudemment Etampes et prenait la route de Paris, où le Meg pensait pouvoir vendre plus avantageusement les effets de ménage et d'habillement, ainsi que les bijoux.

Quand on eut dépassé les dernières maisons depuis un quart d'heure, Finfin donna le commandement au Rouge-d'Auneau et lui ordonna de revenir en toute hâte à Gueudreville-Bazoches, une fois le produit du vol écoulé.

Le lieutenant promit de faire toute diligence possible, et Finfin tournait bride avec le Borgne-du-Mans et Vincent-le-Canonier, tous deux blessés par Etienne et Claude Bellier.

Ils revenaient tous trois vers Etampes, contournaient la ville, arrivaient à Sacclas, puis enfin à Antony et à la Muette, après vingt heures seulement d'absence.

Ce crime atroce ne devait, hélas ! pas être le dernier !

VII

Finfin, dans sa lettre, avait accordé un délai de huit jours pleins à l'abbé de Faronville pour opérer le versement des cent mille livres destinées à payer la rançon des dames de Rougemont.

Encore douze heures, et ce délai si court allait expirer.

Pendant ces huit jours, le vieillard malade, affaibli, en proie à de mortelles angoisses, n'avait point de nouvelles du vicomte de Montville.

A l'espérance qui, lors de la généreuse proposition du châtelain de Jouy, avait pour un moment surgi dans son cœur, succéda bientôt un désespoir de plus en plus poignant.

Les jours s'écoulaient, puis les heures et le seigneur de Faronville, cloué sur son lit par les tortures morales et la souffrance physique, voyait arriver avec terreur l'instant fatal.

— Mon Dieu ! j'ai trop vécu, murmurait-il sans cesse, d'une voix brisée, à la pensée des infortunées captives depuis si longtemps au pouvoir de bandits dont il connaissait l'immonde corruption et l'implacable férocité.

Pour la centième, pour la millième fois, il appelait Lubin.

Le fidèle serviteur, vieilli de dix ans, accourait, les yeux rougis, le front crispé.

— Rien de nouveau, Lubin ?

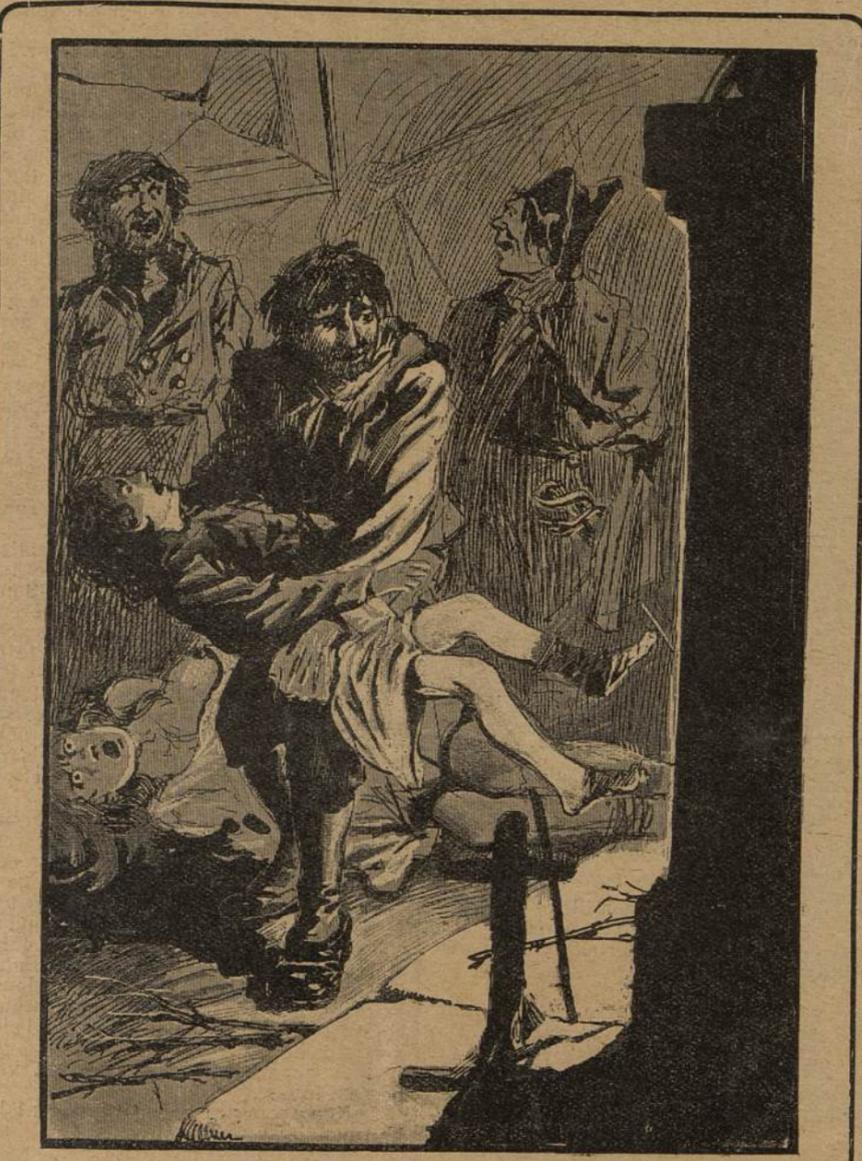
— Hélas ! non, monsieur le chevalier.

— C'est aujourd'hui... n'est-ce pas ?

— Les huit jours vont finir ce soir... oui, monsieur le chevalier.

(Lire la suite au prochain numéro.)

(1) Quelque répugnants que soient tous ces détails, ils sont rigoureusement authentiques.



LA BANDE DES CHAUFFEURS. — Le pauvre petit, à son tour, pousse une plainte effroyable et appelle sa mère...

vercle, et laisse échapper un geste de surprise.

La marmite est pleine aux trois quarts de louis d'or de vingt-quatre livres. On la chavire sur la table, et les gredins à l'aspect de ce tas d'or qui scintille, poussent leurs cris discordants, indiquant une joie folle.

Finfin s'empresse de compter, après avoir dit à ses gens :

— Maintenant que nous tenons le magot, rincez la cambriole (pillez la maison) ; en douceur et avec méthode.

Pour ne pas perdre de temps, ils amènent à force de bras, la plus grande voiture, munie de ses cornes, devant l'habitation. Ils y empiètent au hasard les richesses mobilières accumulées pendant quatre générations, et formant une fortune. Cent cinquante paires de draps, entre autres ; plus cent chemises d'hommes, dont la moitié ornées de jabots et de manchettes en dentelle ; deux cents chemises de femme, des serviettes, des nappes, en quantité incroyable, des bas,

puis enfermée dans le porte-manteau du Meg.

Pendant ce temps, le déménagement s'opérait avec rapidité. Bientôt, la voiture fut pleine à en craquer. Finfin ordonna de la recouvrir d'une bâche, sur laquelle il écrivit en gros caractères, avec un charbon : *Substances militaires.*

— Avec une escorte également militaire, les autorités n'y verront que du feu, dit-il en riant ironiquement.

Bientôt, on parla d'atteler à la voiture les trois meilleurs chevaux de l'écurie et de partir.

Mais les brigands se récrièrent bruyamment.

Cette sacrée besogne leur avait donné un appétit féroce et une pépie de tous les diables. Sans-Arteaux jetait des regards d'ogre sur un chapelet d'andouilles accompagnant un jambon de vingt-cinq livres qu'il avait reluqué avec le flair d'un chien de chasse.

La veuve Lemaire, incapable de se

HAINES DE FEMMES

Roman de Passion (suite) *

PAR HENRI CONTI

XII (suite).

Ces paroles, elle les prononçait avec angoisse, la gorge comme pleine de larmes... Mais subitement, elle changea de physionomie, ses regards reprirent leur expression fixe de dureté, de haine, et, d'une voix menaçante, elle s'écria :

— Ah mais ! dent pour dent ! œil pour œil ! La vengeance est enfin venue !... Merci, mon Dieu ! Oh ! merci !... A présent, rien, entends-tu, rien au monde ne peut plus te sauver de moi !... Je serai ton ombre !... Je t'ai... Je te tiens !... Vois-tu, tu n'es pas entre les mains d'une femme. Je n'ai plus de sexe, moi !... Je suis une bête qui veut sa vengeance... Oui, je suis sans sexe... Et, depuis 70, je vis ainsi... C'est toi qui m'as fait vivre... pour te tuer !...

Cependant, durant toute cette scène, l'agent Bertrand, qui ne connaissait pas le secret de Jaumet et ignorait son sexe, restait à sa place, indécis, persuadé que son brigadier venait d'être frappé d'aliénation mentale ; mais Jaumet, l'apercevant et remarquant l'effarement de tous les assistants, se mit à dire à haute voix, s'adressant à son compagnon :

— Bertrand, vous croyez avoir affaire à un fou, n'est-ce pas ?... Non !... Tout ce que je viens de dire est vrai... Je suis une femme... Monsieur Chau...

Elle allait prononcer « M. Chauvert », mais se doutant que le nom du chef de la Sûreté jetterait la panique, elle se reprit, et dit :

— Le patron connaît bien mon histoire... Je vais être calme... Allez l'avertir...

Son ton était, en effet, devenu si apaisé, que Bertrand obéit, et tandis qu'il traversait la salle, Jaumet continua, s'adressant aux personnes qui lui tenaient encore un des poignets :

— Et vous autres, vous pouvez me lâcher, allez !... Je ne le tuerai pas, ce misérable !... Le tuer, lui, mais c'était une folie !... Mourir, lui, d'un coup de feu !... Mourir en soldat, lui !... J'étais folle !... Merci, messieurs, de m'avoir arrêté le bras !... Mais c'est inutile de me maintenir à présent...

A peine ces paroles étaient-elles prononcées que M. Chauvert faisait son entrée dans la salle, accompagné de Bertrand et de quatre agents. Il était habillé en bourgeois, mais portait son écharpe de commissaire de police.

A sa vue, il y eut comme un affolement.

Alors lui, d'une voix forte, dit :

— Qu'aucun de vous ne bouge ! D'ailleurs, les abords de cette maison sont gardés et personne ne pourrait sortir... Quant à vous, fit-il en s'adressant au prétendu baron van Voutten, au nom de la loi, je vous arrête !...

L'homme balbutia quelques paroles inintelligibles, et ce fut tout. Des agents l'entraînèrent...

Dans la salle, un grand silence régnait... Il se trouvait certainement là beaucoup d'escrocs et de coquins des deux sexes ; car, dès que M. Chauvert apparut, plusieurs personnes essayèrent de fuir ; mais devant l'impossibilité de s'éclipser, il avait fallu faire contre fortune bon cœur ; et elles restaient là, troublées, inquiètes...

Quelques-uns, cependant, s'étaient vite remis de leur frayeur et jouaient l'indignation. Ils élevaient la voix, prétendaient qu'il y avait violation de domicile, et que c'était une infamie de faire irruption chez les gens.

Le chef de la Sûreté ne prêta nulle attention à leurs réclamations. Au contraire, sachant par observation que les plus criards, les plus récalcitrants, sont généralement les plus coupables, ceux qui joignent le cynisme, l'effronterie et l'impudeur au crime, il fit prendre leur signalement par Bertrand...

* Voir l'Œil de la Police n° 20.

Pendant ce temps, Jaumet, encore tout étonnée et très pâle, se raidissait de toutes ses forces pour paraître calme. Mais, en dépit de sa volonté, ses nerfs rebelles se trahissaient, de temps à autre, par des soubresauts, et ses yeux, brillants comme des phosphorescences, conservaient une expression farouche. Cependant, voulant à tout prix

En accomplissant ces formalités, M. Chauvert examinait attentivement les différents clients de la maison. Il les scrutait un à un, mais rapidement, d'un coup d'œil qui enveloppait l'ensemble, la démarche, l'habillement, la physionomie. Cet examen lui fit reconnaître quelques filles soumises, quelques récidivistes et plusieurs étrangers sur les-

s'éclaira ; le souvenir lui revint net et précis à l'esprit...

Alors, s'approchant de l'individu, il lui mit la main sur l'épaule et lui dit :

— Au nom de la loi, je vous arrête !...

L'homme que M. Chauvert arrêtait d'une façon si inopinée avait tous les dehors d'un gentleman : favoris coupés à l'anglaise, menton soigneusement rasé, maintien un peu raide, aspect grave, gestes pondérés, parole mesurée, démarche lente. Il était vêtu d'un frac à la boutonnière duquel était attaché le ruban de la Légion d'honneur, et, par sa tenue et sa physionomie, ressemblait à un magistrat. Au moment de la perquisition, il causait avec quelques autres joueurs du scandale qui venait de se produire, et son indignation était bruyante.

Lorsque son arrestation eut lieu, cet homme ne perdit pas son sang-froid ; il se contenta seulement de dire avec dignité :

— Vous faites erreur, monsieur le commissaire, vous me prenez pour une autre personne... Je suis le vicomte de Pointorge.

Le chef de la Sûreté eut un imperceptible sourire, un de ses sourires — grimaces, et se baissant à l'oreille de l'inculpé :

— Allons, pas de forfanterie, monsieur Janès !...

A ce nom, le prétendu vicomte de Pointorge devint très pâle, ses lèvres frissonnèrent dans un tremblement, et, derrière son lorgnon, ses yeux restèrent un instant comme figés d'épouvante. Cependant, il se remit très vite. Si court que fût cet instant de trouble, M. Chauvert s'aperçut qu'il ne s'était pas trompé. Mais voulant éviter tout scandale, il prit un ton très courtois, et, soulevant son chapeau, dit à haute voix, de façon que tout le monde présent entendit :

— Monsieur, je vous prie d'excuser cette mesure de rigueur à votre égard ; mais votre ressemblance est tellement frappante avec une personne que nous recherchons, que je me vois obligé de maintenir votre arrestation...

Puis, tout bas, il ajouta :

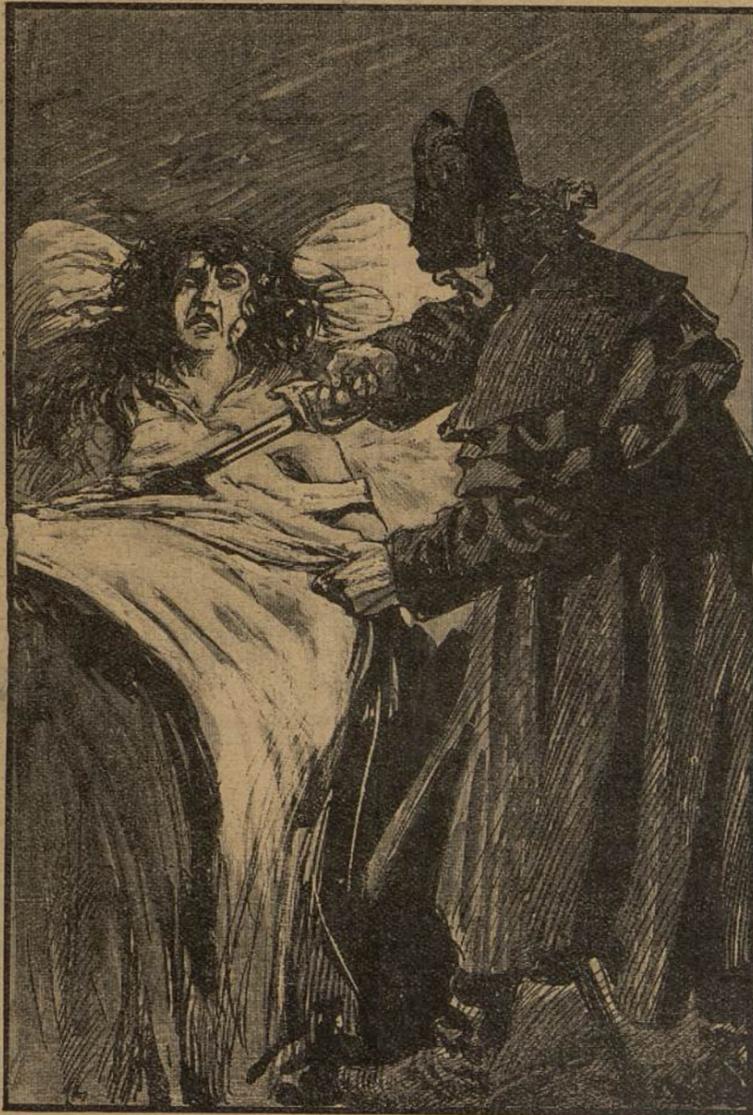
— Pas de récriminations, pas de résistance... C'est inutile !

XIII

C'était un drôle de corps que lord Bloodydam, un des amis de del Costadel dont nos lecteurs ont fait la connaissance dans le wagon-restaurant du train de Monaco. Ce gentleman millionnaire était le type de l'Anglais boulevardier. Son existence consistait à souper, jouer, faire courir, monter à cheval, conduire, dresser des chevaux, afficher et lancer des filles, s'habiller et se déshabiller quatre ou cinq fois par jour, se montrer le soir un moment dans un théâtre de genre, puis terminer la journée en jouant au club...

Ce qui distinguait ce fils d'Albion de nos gommeux en général, ce n'était pas cette existence, car elle leur était commune, c'était la pose. Lord John Bloodydam posait à l'anglaise. Il était raide comme un pieu, froid comme une carafe frappée, calme comme un huissier et grave comme un gendarme. Il s'amusaient en ayant l'air de s'ennuyer, et commentait les plus grandes excentricités en restant compassé et digne... en apparence... Même quand il était ivre, ce qui lui arrivait fréquemment, il était terne... C'était un lord Arsouille au petit pied, dont l'ambition consistait à être le chef de file, le leader d'un clan de petits gommeux qui l'imitaient jusque dans sa manière de marcher, de s'habiller et même de parler sans accentuer les R...

Au fond, ce gentleman anglais et prétendu francisé n'était qu'un froid orgueilleux, un fat, dont la tête, vide comme un grelot, ne contenait même pas ce grain de folie artistique qui fait pardonner à nos jeunes gens français leurs fredaines. Tout chez lui était pose,



LA BANDE DES CHAUFFEURS. — *Vieille gueuse, je n'ai pas pu te scier le colas pendant ta vie, je t'assassinerai du moins après ta mort.*

se dominer, elle s'en vint auprès de M. Chauvert prendre ses ordres.

Après quelques instants d'hésitation, le chef de la Sûreté résolut de faire saisir le matériel. Il agissait ainsi, parce que ce cercle, quoique autorisé, était l'objet de nombreuses plaintes à la préfecture de police, et non à cause des différents événements qui venaient de se passer ; car on ne peut fermer un cercle pour la simple raison qu'on y rencontre un bandit.

A cause de leur déguisement, ce ne fut pas Jaumet et Bertrand, mais deux autres agents que M. Chauvert chargea de s'emparer du matériel de jeu consistant en rateaux de croupiers, jetons, cartes, paniers, enjeux, etc., etc.

Cette besogne accomplie, le magistrat, aidé de ses deux collaborateurs, fit subir à chaque personne présente un bref interrogatoire à la suite duquel celles qui ne purent fournir des pièces d'identité furent remises entre les mains des agents pour être conduites au Dépôt.

quels la police veillait ; mais, pour ne pas compliquer les arrestations, il n'eut pas l'air de reconnaître ceux qui lui fournirent des pièces justificatives ou prétendues telles.

Cette enquête se continuait depuis quelque temps sans incident, quand, en pénétrant dans le dernier salon, M. Chauvert se rencontra face à face avec un homme dont la physionomie le frappa. Elle lui rappelait un vague souvenir que, malgré ses efforts, le policier ne parvenait pourtant pas à fixer...

L'homme, interrogé par un des agents, fournit des enveloppes de lettres, des cartes de visite et d'autres papiers au nom de vicomte Georges de Pointorge... Ces papiers parurent suffisants à l'agent, et il allait passer au tour d'une autre personne, lorsque M. Chauvert, qui fouillait toujours sa mémoire pour placer un nom sur la physionomie du vicomte, remarqua une sorte de mutilation à l'ongle de sa main gauche... Aussitôt la figure du policier

tout, jusqu'à ses maîtresses qu'il recherchait comme ses chiens, ses chevaux, ses grands diables de laquais. Il fallait qu'elles sortissent du vulgaire, qu'elles eussent leur cachet d'originalité, qu'en un mot ce fussent des *types*... Il ne les gardait guère, le temps d'étonner les amis, de faire parler de lui et d'elles; puis, lorsque la chronique galante ne s'occupait plus de la belle, c'était le tour à une autre...

Présentement, la maîtresse du lord était Blanche la Madone, ainsi que nous l'avons appris. La comédie d'ingénuité qu'avait jouée la jeune fille à Monaco lui avait plu... Il trouvait ça original de la lui faire ainsi à l'ingénue après avoir été la maîtresse d'une douzaine de boulevardiers et avoir cascadé dans toute l'Europe... Il s'était dit qu'une telle fille ne ressemblait pas à tout le monde, et alors, de concert avec quelques-uns de ses amis, il avait combiné un enlèvement en règle afin de conserver la couleur locale... et aussi pour qu'on dise à Paris :

— Vous connaissez la dernière excentricité de Bloodydam?...

— Non.

— Eh bien, il vient d'enlever bel et bien Blanche la Madone!

Le clan des gommeux trouvait cela drôle, très drôle même, à ce qu'il paraît...

Et puis, il y avait deux autres raisons qui lui avaient fait prendre cette fille. La première, c'est qu'elle avait été, ou avait la renommée d'avoir été, la maîtresse du prince de Galles. Et lord Bloodydam, en véritable Anglais qu'il était resté malgré son parisianisme, mettait de l'orgueil à posséder la même femme que le fils de sa souveraine...

L'autre raison était que Blanche passait pour exercer sur ses amants un pouvoir fatal. Presque tous ceux qu'elle avait connus étaient morts d'une manière tragique. Deux s'étaient suicidés; deux autres s'étaient entièrement ruinés; un était devenu fou, et l'avant-dernier avait trempé dans une affaire frauduleuse, et purgeait, actuellement, une condamnation de cinq années de prison...

Pour être l'amant de cette femme, il y avait de la part de lord Bloodydam comme une sorte de bravade, de forfanterie, qui lui chatouillait l'amour-propre...

Cependant, le lord avait, en compensation à ses défauts, une grande qualité: il était brave. S'il gaspillait son existence, il savait aussi regarder en face le danger et même plaisanter avec la mort...

Au moment où nous sommes, c'est-à-dire quelques mois après l'assassinat de M. Charolais, le lord était condamné: il avait à peine quelques mois à vivre. De poitrine, il était devenu phthisique, et aucune puissance humaine n'aurait pu le sauver. Cet état, il le savait: sur sa demande formelle, son docteur le lui avait avoué.

Le jour même où il apprit sa condamnation, Bloodydam résolut de quitter le monde sur un dernier coup de folie... Le surlendemain donc, il envoya à ses amis intimes une invitation à souper, invitation pressante, formulée d'une manière originale et à laquelle tous répondirent.

Le souper eut lieu dans un grand restaurant du boulevard. Il fut gai, joyeux; on y rit, et l'on y but beaucoup; mais rien de particulier ne s'y passa jusqu'au dessert. A ce moment, le lord, qui présidait, ayant en face de lui sa maîtresse, à sa droite del Costadel et à sa gauche le vicomte de la Blique, se leva. Il était extrêmement pâle, et ses grands yeux caves, des yeux de poitrine, flambaient dans leurs orbites... Très maigre, décharné, sans souffle, les pommettes rougies par le fard, le jeune homme semblait une apparition famélique, comme la personnification de la débâche... Malgré son état de faiblesse, comme il avait bu à l'excès, l'ébriété lui donnait une vigueur factice. Il attendit que le silence s'établît. Alors, après un speech humoristique, il lut à haute voix une manière de testament sur lequel il avait couché chacun de ses amis et leurs présentes maîtresses. A l'un, il légua son cheval, à l'autre son chien, sa montre, etc., etc. Il fit ainsi le tour de la table, commençant par sa gauche; mais lorsqu'il arriva à son voisin de droite, à del Costadel, il s'arrêta, reprit haleine et dit :

— A toi, mon cher ami, toi le seul

célibataire ici présent, à toi je donne la grâce, la séduction, la beauté, la joie, le plaisir... je te lègue ma maîtresse, Blanche la Madone.

Un hurrah formidable acclama les paroles du lord. Puis, aussitôt, les convives se levèrent, saisirent triomphalement del Costadel, le portèrent aux genoux de la jeune femme, où on le força à jurer fidélité et protection et à sceller ce serment par un baiser, ce que le comte fit de très bonne grâce...

Lorsque cette scène grotesque fut achevée et que le vacarme eut cessé, lord Bloodydam prit de nouveau son verre, le souleva, puis, le vidant d'un trait, il s'écria :

— Mes chers amis, je bois à l'éternité!...

Ces paroles, il les prononça d'une façon étrange, si étrange que la gaieté des jeunes gens se calma soudainement pour faire place à l'anxiété. Ils savaient le lord excentrique, un peu braqué, et de sa part quelque folie lugubre pouvait être à craindre...

La seconde qui s'écoula, après que Bloodydam eut vidé sa coupe, se passa dans un silence profond... Tous, anxieux, tournaient les yeux vers leur amphitryon, pressentant un malheur.

Ils pressentaient juste...

Dès qu'il eut fini de parler, Bloodydam eut comme un spasme: une sorte de râle s'exhala de sa gorge, il laissa échapper son verre, qui se brisa, et lourdement il tomba de son haut sur le parquet...

En un clin d'œil, tous les convives quittèrent leur place pour porter secours à leur ami, mais ce fut inutile... L'Anglais s'était empoisonné... Il avait voulu mourir comme il avait vécu... sur le boulevard, au milieu des femmes qui l'avaient rendu poitrine, de l'orgie qui l'avait détraqué, de ses amis qui en avaient fait un viveur...

Trois heures du matin sonnaient lorsque ce drame s'accomplissait... A cinq heures, le cabinet particulier était désert...

Quant aux soupers, après la constatation du décès par le commissaire et un médecin, ils reconduisirent boulevard Malesherbes le corps de leur ami, et à tour de rôle, deux d'entre eux le veillèrent jusqu'au matin.

C'est ainsi que Blanche la Madone devint la maîtresse de del Costadel.

XIV

Le comte del Costadel, au moment où il accomplit son crime, vivait sur le pied d'un grand seigneur qui possède deux cent mille francs de rente. Ces revenus, le lecteur sait comment il se les procurait: en assassinant. Mais, d'une habileté consommée, ses forfaits n'avaient pu être découverts jusqu'à maintenant. Aux yeux de tous, il passait pour un gentilhomme millionnaire, un heureux de ce monde. La meilleure société parisienne lui ouvrait ses salons à deux battants, il faisait partie des clubs les mieux fréquentés, et il comptait parmi ses amis tout le dessus du panier de l'aristocratie française et de la colonie étrangère établie à Paris.

Jusqu'alors, tout lui avait souri, même la mort de miss Birdlove, sa fiancée. Or plaignait bien la pauvre petite miss qui croyait-on, avait perdu la tête, et dans un coup de folie s'était tuée pour le bel Adonis, mais la commisération dura une semaine. Pendant huit jours on n'appela la jeune Anglaise que: « Pauvre petite! » Quinze jours après, on sourit de pitié en l'appelant: « Pauvre sottie! » Un mois plus tard, elle n'était même plus un souvenir... Une seule personne y pensait encore: c'était la vieille gouvernante, cause inconsciente de la catastrophe... Elle, la malheureuse, restait inconsolable, et, quelque temps qu'il fit, elle sortait tous les jours pour prier sur la tombe de la pauvre et couvrir de fleurs son mausolée...

Mais si miss Birdlove fut vite oubliée, il n'en fut pas de même de del Costadel. La mort tragique de sa fiancée plaça sa personnalité en relief. Un homme, pour l'amour duquel une jeune fille millionnaire se tue, est un sujet d'actualité, et la chronique mondaine aidant, cet homme devient quasi-célèbre. C'est ce qui arriva pour le comte. Il connut toutes les bonnes fortunes. On se l'arra-

chait, et ce comte était sans cœur, méchant, cruel. Il fallait qu'il fit mal, qu'il torturât. Toutes les femmes qui se donnaient à lui, et elles furent nombreuses, eurent le cœur brisé.

Comédien consommé, il parvenait à engluier si bien ses victimes qu'elles se trouvaient prises comme de pauvres petits moucheron dans une formidable griffe qu'il serrait et desserrait afin de mieux faire souffrir, et faire souffrir à son aise...

Cependant, pour qu'il fût heureux, il lui fallait plusieurs victimes à la fois. Un seul cœur lui était un hochet trop léger avec lequel il s'amusait un instant, mais qui bientôt le lassait... Quatre ou cinq, à la bonne heure! Avec ce nombre, jamais la cruauté ne chômait! Sans cesse il pouvait torturer, enfoncer des épingles, faire saigner à loisir.

Ses maîtresses, disons plutôt ses martyres, étaient presque toujours des femmes du monde. A l'époque où nous sommes, il en avait quatre. Une petite vicomtesse de la colonie espagnole, la femme d'un banquier allemand, une jeune Américaine de vingt-deux ans, et la femme d'un haut fonctionnaire.

Toutes ces femmes l'idôlâtraient, mais, se pressant rivaless, se jaloussaient, se haïssaient, et, chez leurs amis communes, se faisaient en saintes-nitouches une guerre acharnée, dont les armes étaient la médisance et même la calomnie. Del Costadel, n'aimant aucune d'elles, jouissait de ces rivalités, de ces haines, et pour les rendre plus cuisantes, les aiguillonnait avec une science de roué qu'une coquette eût enviée...

Quant à l'existence du comte, c'était celle de tous les viveurs à outrance. « S'amuser! » aurait pu en être la devise. Dans cette existence, tout était misérable, comme dans le cœur tout était gangrené... Seul, un petit coin restait intact, celui qui renfermait son amour exclusif pour sa fille naturelle, la petite Juliette.

Telles étaient les amours de del Costadel, au moment où lord Bloodydam lui légua, d'une façon si tragique, Blanche la Madone, sous prétexte que le comte se trouvait présentement sans amie. Ce prétexte n'était qu'une ironique excentricité de la part de l'Anglais, car les quatre maîtresses de del Costadel étaient connues de tout le monde, sauf des maris... Mais, comme ces femmes étaient des grandes dames et que leur amant ne pouvait les produire avec des filles entretenues au fameux souper, l'Anglais put feindre l'ignorance. D'un autre côté, les jeunes fous qui assistaient au souper trouvaient drôle cette idée du lord de colloquer à un homme qui en avait déjà quatre, une cinquième maîtresse. De là leurs acclamations et leur enthousiasme dans la scène bouffonne du serment que nous avons racontée.

XV

Quatre jours après l'enterrement de lord Bloodydam, à sept heures du soir, del Costadel, en habit et en cravate blanche, achevait, dans son petit salon, une fine cigarette turque en sirotant un verre de madère. Il était soucieux. Deux larges plis lui sillonnaient les joues, et son regard, fixe, trahissait une expression de dureté. Il pensait que lord Bloodydam lui avait joué une bien vilaine farce en lui légua sa maîtresse, cette Blanche la Madone. Depuis longtemps il savait à quoi s'en tenir sur cette fille, non pas qu'il eût appris qu'elle appartenait à la police secrète, mais il avait deviné ses intrigues, ses comédies, ses calculs d'amour. Il sait, ou plutôt il pressent, que c'est une misérable, une coquette aussi perverse, aussi rouée que lui-même, et il se dit qu'il n'y a rien à faire avec une telle créature...

Mais il ne faut pas brusquer les choses, pense-t-il. Arrangeons d'abord ensemble notre programme et lorsque nous l'aurons suivi quelques mois, ma foi! ce sera le tour à un autre... Je ferai comme Bloodydam, je passerai la main...

Il en était là de ses réflexions lorsque son domestique lui annonça la visite de Blanche.

— Faites entrer, fit-il en jetant sa cigarette.

Quelques instants après, le valet de chambre, soulevant la portière, intro-

duisait la jeune femme. Del Costadel se leva, vint à sa rencontre, prit la main qu'elle lui tendait, et délicatement la lui baisa; puis, d'un geste affable, présenta un fauteuil dans lequel la visiteuse s'assit.

— Ma chère Blanche, dit alors le jeune homme, je vous ai priée de venir dîner aujourd'hui avec moi afin d'être plus à l'aise pour parler de notre situation...

Blanche ne répondit pas. Enfoncée dans un fauteuil en une pose quelque peu penchée, comme il sied à une femme qui vient de perdre son amant, elle esquissa un sourire, un pâle sourire de femme mélancolique...

Le comte reprit :

— Cette situation est, avouez-le, excentrique... Nous avons été jetés dans les bras l'un de l'autre un peu... un peu...

La Madone, voyant l'hésitation de del Costadel, sourit, et absolument comme une grande dame qui eût parlé de tout autre chose que d'amour vénal, elle acheva la phrase :

— ... un peu brutalement!...

— Je n'osais dire le mot, ma chère amie... répliqua le comte, pensant à part soi que cette fille avait un fier aplomb et une impudence supérieure pour parler avec autant de désinvolture de ses amours de femme entretenue. Toutefois il ne fit rien paraître de ses impressions, et avec un sourire et une gracieuse intonation, il continua :

— Votre société me fait ce soir l'homme le plus envié de Paris...

La jeune femme sourit encore à ce compliment, mais ne répondit rien.

Del Costadel poursuivit :

— ... Mais avec vous je veux être franc... N'allons pas, n'est-ce pas? par quatre chemins... Vous êtes jeune, vous êtes belle... vous êtes la grâce et l'élégance personnifiées...

Devant ce flux de compliments, la Madone fit un mouvement de protestation, mais elle murmura dans son mouchoir, ce mot de voyou: « As-tu fini, bouffi! »

Le comte, après une pose, qu'il employa à lancer à sa visiteuse un doux regard, reprit :

— Cependant, on ne peut commander à son cœur...

A ces paroles, Blanche se leva, alla droit à son interlocuteur, et, l'interrompant, lui dit :

— Allons, mon cher, pas tant de façons!... Ce n'est pas nécessaire de mettre vos gants pour me dire que je ne vous botte pas!... Un de perdu, dix de retrouvés... vous savez, mon petit!...

— Ma chère Blanche, vous vous méprenez... Et puis, tenez, je vois qu'avec vous il faut parler net...

— A la bonne heure!... Nous allons nous entendre, alors... Ne cherchez pas midi à quatorze heures, ainsi que vous le faites depuis cinq minutes!... Je suis une fille, rien de plus!... Ne vous gênez pas, mon bon!...

Elle prononça cette dernière phrase d'une façon très ironique qui n'échappa pas à del Costadel.

— Oh! ma chère amie, comment pouvez-vous?... essaya-t-il de se récrier.

Mais l'autre ne lui en laissa pas le temps :

— Il n'y a pas de : oh!... Ou avec un autre je joue à l'ingénue ou à la grande dame, ça prend... Mais avec vous, mon cher!... Vous êtes trop homme d'esprit pour qu'on vous en conte... Voyons!... dites-moi tout bonnement, en camarade, ce que vous avez résolu à mon égard...

— Votre franchise me plaît, chère amie, et je ne veux pas être en reste... Eh bien! je vous dirai en toute sincérité que je désirerais que vous fussiez seulement une maîtresse... une maîtresse...

— Allons! achevez!... Une maîtresse?...

— Eh bien! une maîtresse pour rire!...

— Ah! le mot est joli! s'écria Blanche en riant aux éclats. Il me désarme, et, au lieu de me fâcher, je vais vous écouter jusqu'au bout.

Elle disait cela d'un ton sarcastique, mais sous ses paroles on devinait le dépit, la vexation.

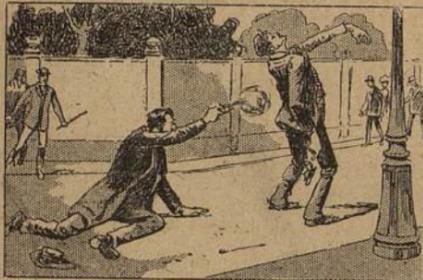
— Maintenant que vous m'avez appris mon titre, continua-t-elle, toujours ironique, quel est votre programme?

(Lire la suite au prochain numéro.)



LA SEMAINE CRIMINELLE dans la Vallée du Rhone

MORDUE PAR UNE VIPERE. — Une habitante de Meaux, près Lyon, était assise devant sa porte. Tout à coup, une vipère qui descendait le long d'un mur, se glissa vers elle et pénétra dans son corsage. La pauvre femme porta vivement la main à sa poitrine sur la tête de la vipère, qui, blessée et meurtrie, la mordit cruellement au-dessous du sein. Le reptile sortit ensuite de cette cachette improvisée. La victime est en danger.
LYON.



UN APACHE TUÉ PAR UN AGENT. — Deux agents de la Sûreté s'étaient rendus dans un café où une bande d'apaches se donnait quotidiennement rendez-vous. La bande ne tarda pas à arriver. Un des agents saisit le chef des bandits au collet, mais le malfaiteur, aidé de ses camarades, opposa une résistance désespérée. Pendant que les agents se défendaient, le redoutable apache s'enfuit, mais un des agents put se mettre à sa poursuite. Se sentant sur le point d'être pris, le bandit fit feu sur l'agent. Celui-ci, blessé au bras gauche et aux reins, roula sur le sol. Néanmoins, il put faire feu à son tour sur l'apache qui fut tué raide.
CANNES.



DRAME DE LA VENGEANCE. — Un chaudronnier surprit sa maîtresse dans un bal public. Une querelle éclata aussitôt entre eux. Le chaudronnier se laissa aller à des voies de fait sur la jeune femme. Celle-ci s'éloigna sans mot dire. Mais elle intéressa à sa cause deux jeunes gens qui attirèrent dans un guet-apens l'amant trop brutal et le blessèrent mortellement à coups de revolver.
TOULON.



ENTRE APACHES. — Deux apaches, qui avaient depuis longtemps des raisons de s'en vouloir, se rencontrèrent l'autre matin dans la Basse-Ville. Aussitôt, sans souci des passants, ils sortirent leurs revolvers. L'un des bandits a été grièvement atteint. Le meurtrier a été arrêté.
TOULON.

meurtre à Six-Fours, a également été condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés.

LE DRAME DU RAINCY. — Le 2 octobre dernier, M. Michot, rentier, allée des Hêtres, au Raincy, s'étonnait de voir sa femme, Claire Enocque, sortir en cachette vers neuf heures du soir.

Il la suivit et aperçut un jeune homme qui la rejoignit et l'enlaça par la taille.

L'inconnu ayant menacé M. Michot, celui-ci fit feu sur lui, le blessant grièvement; mais il tua sa femme qui s'était élancée au-devant de lui.

Le mari meurtrier a été acquitté.

LES CRIMES DE LIVRESSE. — La Cour d'assises de la Marne a condamné à 10 ans de travaux forcés, René Millet, âgé de 16 ans, manouvrier, qui, dans la nuit du 4 février, à Epernay, entraîna dans les champs, près de la ville, la femme galante Claire Thibault, veuve Challes, âgée de 30 ans, l'assassina en lui coupant la tête avec un couteau et lui vola son alliance et de la menuiserie.

VOL. — La Cour d'assises du Calvados vient de juger un nommé Marie Lannic qui pénétra par escalade et effraction dans le bureau du caissier de la maison où il servait, fractura deux tiroirs et déroba une somme de 219 fr. 65.

Il a été condamné à quatre ans de prison.

VIOL. — La même Cour a jugé un nommé Alphonse Lemaire qui assaillit sur une route une jeune fille de dix-neuf ans et abusa d'elle.

Il a été condamné à deux ans de prison.

INFANTICIDE. — Puis vint le tour de la femme Thomerel qui, après avoir avoué à son mari qu'elle était enceinte des œuvres d'un amant, accoucha clandestinement et étouffa son enfant.

La femme Thomerel a été condamnée à deux ans de prison.

VOL QUALIFIÉ. — A la même audience, Lucien Brisollier et son fils, Gédéon, comparaissent sous l'inculpation de vol qualifié commis au presbytère de Tordouet.

Brisollier père a été acquitté, et Brisollier fils a été condamné à deux ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour.

UN SATYRE. — Alexandre Duchêne, demeurant à Esternay, qui a commis, à diverses reprises, des attentats à la pudeur sur sa sœur, alors âgée de moins de treize ans, comparait devant la Cour d'assises de la Marne.

Etant donné son jeune âge — il n'a que dix-sept ans — Duchêne a été acquitté.

LE CRIME DE BERSÉE. — La veuve Loyez entretenait des relations avec un nommé Gery Dubus. Mais son beau-frère, chez lequel elle habitait, avait déclaré qu'il tuerait Dubus s'il le voyait encore rôder autour de sa maison. Dubus ne tint aucun compte de cette menace; il revint. Mais Loyez, l'apercevant une nuit, réveilla son neveu François. Celui-ci prit un fusil et alla se cacher dans la chambre de sa mère. Quand elle revint avec son amant, François tua ce dernier d'un coup de fusil.

Le jury du Nord l'a acquitté.

ATTENTATS A LA PUDEUR. — A la même audience, Camille Deschryver, inculpé d'attentats à la pudeur commis sur des enfants de huit à onze ans, a été condamné à trois ans de prison.

FAUX ET USAGE DE FAUX. — Le nommé Marius Moine, accusé d'avoir apposé sur un chèque une fausse signature, a comparu devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône qui l'a condamné à quatre ans de prison et dix francs d'amende.

L'AFFAIRE DU CREDIT LYONNAIS. — Une tentative de vol était commise le

17 avril 1908 à l'agence du Crédit Lyonnais de Marseille. La Cour des Bouches-du-Rhône jugea déjà cette affaire au mois de décembre, mais l'un des auteurs ne fut arrêté que dernièrement. Il vient de comparaître à son tour devant le même jury qui l'a condamné à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

L'AMOUR AVEUGLE. — Joséphine Froment, chassée par son amant, Edouard Anselmet, se mit en ménage avec François Preux. Celui-ci commença par la battre. Elle voulut le quitter; Preux la menaça de mort. Joséphine retourna tout de même auprès d'Edouard Anselmet. Mais Preux vint trouver son rival et le blessa gravement à coups de revolver.

Preux a été acquitté par la Cour d'assises du Nord.

ATTENTATS A LA PUDEUR. — Deux affaires de mœurs viennent devant le même jury.

Un ouvrier du port de Dunkerque, Auguste Charpentier, inculpé d'attentat à la pudeur sur une fillette de treize ans, est condamné à trois ans de prison.

Henri Pinchon, d'Armentières, accusé de plusieurs attentats sur une fillette de moins de 13 ans, est également condamné à trois ans de prison.

UNE AFFAIRE DE MEURTRE. — Devant la Cour d'assises de l'Hérault a comparu le commandant de gendarmerie en retraite Chapuzot, qui tua d'un coup de fusil, un jeune homme de vingt ans qui, en chassant, s'était introduit dans sa propriété.

Chapuzot a été condamné à trois ans de prison avec sursis; 3.000 francs son accordés à la partie civile.

UN INCENDIAIRE. — La Cour d'assises de la Marne vient de juger le nommé Eugène Cossus qui avait tenté de mettre le feu chez lui.

Cossus est acquitté.

MARINS ATTAQUES. — Il y a deux ans, des marins danois étaient attaqués aux docks de Bordeaux par une bande de rôdeurs dite « Bande de Mistrot ». Les coupables furent arrêtés et condamnés. L'un d'eux, Joseph Taurel, vient seulement de comparaître devant la Cour d'assises de la Gironde. Il déclare qu'il n'assistait pas à l'agression, et, comme il est assez difficile de lui prouver le contraire, il est acquitté.

FAUX EN ECRITURE. — Acquitté également par le même jury, le tonnelier Antoine Bernard, qui, s'étant trouvé embarrassé dans ses affaires, avait mis des valeurs fausses en circulation.

La situation de l'accusé est des plus intéressantes.

VOL QUALIFIÉ. — Léon Marie comparait devant la Cour d'assises du Calvados. Il s'est introduit, par escalade, chez un cantonnier de Cahagnolles et lui a dérobé un portemonnaie contenant 30 francs.

Léon Marie bénéficie d'un verdict d'acquiescement.

LE CRIME DE SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC. — Un jeune domestique, Georges Lefèvre, était au service de la veuve Chappey, âgée de 66 ans. Il eut avec sa patronne une vive discussion, au sujet d'une permission qu'elle lui refusait. Exaspéré, Lefèvre renversa la sexagénaire, la frappa à la tête à coups de couteau et lui déchargea, à bout portant, un coup de fusil dans la tête.

Lefèvre a été condamné par le jury du Calvados, aux travaux forcés à perpétuité.

CAMBRIOLEUR DE MARQUE. — La Cour d'assises de la Marne a condamné, à 8 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour, Emile Orieth, dit Rimoretto, dit Kalbert, né à Budapest, ancien acrobate, accusé de 33 cambriolages.

(Voir la fin page 11.)



LA SEMAINE CRIMINELLE dans le Midi et le Centre

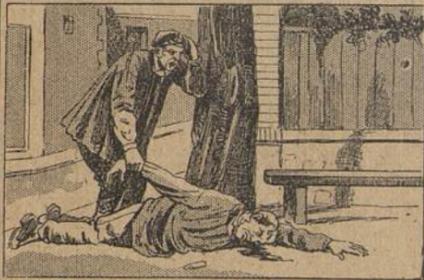
TRAGIQUE DISCUSSION. — On procédait à l'élection du délégué mineur de Villeboeuf. Un groupe de mineurs s'était réuni dans un café, mais des discussions ne tardèrent pas à éclater entre les partisans de l'un et leurs adversaires



Le patron dut prier les consommateurs de se retirer. Un mineur sortit, mais il demeura près de la porte et frappa ses adversaires à coups de couteau au fur et à mesure qu'ils sortaient. L'un d'eux fut atteint de quatre profondes blessures au cou; un autre fut blessé à la tête, un troisième mordu atrocement au pouce. Le coupable a pris la fuite.
SAINT-ETIENNE.



UN MARI ÉTRANGLEUR. — Un homme, sortant de l'hôpital, s'empressa de rentrer chez lui, où l'attendaient sa femme et sa fillette. Il en reparut immédiatement pour se rendre chez ses parents et leur reprocher de n'être pas venus le voir assez souvent à l'hospice. Le soir tombait; sa femme et sa fille vinrent au-devant de lui. Mais, en cours de route, il fut pris d'un accès de jalousie, et renversant sa femme, il lui écrasa la poitrine sous son genou et tenta de l'étrangler. Aux cris de la fillette, des passants arrivèrent et délivrèrent la pauvre femme qui était déjà dans un piteux état.
SAINT-ETIENNE.



COUP DE POING MORTEL. — Un jardinier se rendit après son diner, au bureau de tabac, et ayant acheté un cigare, il se mit à le fumer, assis sur un banc. Survint un fermier qui le connaissait. Ce dernier, pour plaisanter, lui enleva son cigare de la bouche. Le jardinier voulut le lui reprendre, et en luttant, il lui porta un coup de poing au visage. Le malheureux tomba de telle façon qu'il se fractura le crâne et mourut.
VILLEFRANCHE.

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES (Suite)

vauz forcés, Dilly à huit ans de travaux forcés.

Le nommé Maréchal et les nommées Marie Demailly, Virginie Legai et Alphonsine Dubus ont été acquittés.

NOTAIRE PREVARICATEUR. — Un ancien notaire, nommé Decordier, comparait devant la Cour d'assises de la Marne. Il est accusé d'avoir dissipé l'argent que lui confiaient ses clients.

Il a été condamné à treize mois d'emprisonnement.

UN CADAVRE BRULE. — Devant la Cour d'assises du Nord vient d'être jugé le procès d'un nommé Joseph Mascaux qui, après avoir tué l'amant de sa femme, l'avait déposé sur une meule à laquelle il avait mis le feu.

Malgré les charges relevées par l'accusation, Mascaux a nié et nie toujours être l'assassin.

Il a été condamné à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

ASSASSINAT ET VOLS. — La Cour d'assises du Var a condamné à mort par contumace Jean Bottera, originaire d'Italie, pour vols qualifiés à Brignoles et pour assassinat à Masangues.

Un autre accusé, Henri Fantì, coupable de



LISTE DES PRIX

1^{er} prix: UNE SUPERBE VITRINE BIBLIOTHÈQUE en vieux bois, style Louis XVI. — 2^e prix: Un excellent remontoir, pour homme dans un bel écorin. — 3^e prix: Un bon de la Presse pouvant permettre de gagner un lot de 10.000 francs. — 4^e et 5^e prix: Une jolie pendu-

lette. — Du 6^e au 20^e prix: Une élégante boucle de ceinture métal argenté mat. — Du 21^e au 40^e prix: Un vase à fleurs en cristal taillé. — Du 41^e au 60^e prix: Une charmante boîte à bijoux, avec 2 tiroirs. — Du 61^e au 100^e prix: Un canif en aluminium avec lame à ressort. — Du 101^e au 150^e prix: Une liseuse en ivoire fantaisie.

Concours n° 18 (8 séries)

Les 8 Evasions de Zizi Bobinard dit « FIL-DE-FER »

QUATRIÈME SÉRIE

Zizi Bobinard dit « Fil-de-Fer » est un type dans le genre de Latude. Les verrous les plus perfectionnés, les serrures les plus ingénieuses s'ouvrent comme par enchantement devant son habileté prodigieuse.

Enfermé huit fois pour des délits minimes, Fil-de-Fer a huit fois brulé la politesse à ses geôliers. Nous demandons à nos aimables lectrices et lecteurs de nous dire dans quelles villes de France se trouvaient les prisons d'où s'est évadé Zizi Bobinard. Pour trouver les noms de ces villes ils se serviront des lettres qui sont barrées dans l'alphabet placé sur le dessin. Si la lettre est barrée plusieurs fois elle devra servir un nombre de fois égal à celui de ses barres; c'est-à-dire que si A est barré 2 fois, la lettre A devra servir deux fois dans le mot à former.

Ce concours aura huit séries et dans chaque série il faudra trouver un nom de ville.

Lorsque paraîtra la huitième série, nous vous indiquerons la date à laquelle vous devrez nous envoyer ensemble les huit réponses.

Tout envoi partiel sera éliminé d'office. Les huit solutions devront être adressées à M. Lecocq, à l'Œil de la Police, 8, rue Saint-Joseph, Paris. Prière de n'y joindre ni timbres, ni mandats.

Indiquer nettement sur l'enveloppe d'envoi le nom ou le numéro du concours.

Il est indispensable d'envoyer avec les huit solutions, les huit bons de concours qui se trouvent au bas de la page.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS PARIS

TENTATIVE DE MEURTRE. — Au moment où un fiacre passait boulevard de la Villette, la portière s'ouvrit, laissant passer un homme qui s'enfuit. A l'intérieur, une femme gisait, ensanglantée. C'est une fille galante qu'un client de passage venait de dévaliser et de poignarder. (XIX^e Arr.)

UN FILS INDIGNE. — Un ouvrier boulanger et son fils revenaient vers leur domicile quand une discussion éclata entre eux. Au comble de la fureur, le jeune homme, qui avait épuisé tout un vocabulaire d'injures, s'arma d'une clé anglaise et, se lançant brutalement sur son père, l'en frappa de trois coups violents à la tête. L'ouvrier boulanger s'affaissa au milieu d'une mare de sang. Des passants le transportèrent à l'hôpital Boucicaut où il fut admis d'urgence. Le coupable a été arrêté. (XV^e Arr.)



LA COLERE DU LUTEUR. — Un lutteur, passant avec un de ses amis, sur la place Pigalle, accosta une jeune femme. Une courte discussion s'engagea entre eux au cours de laquelle le lutteur, qui n'est pas patient, gifla son interlocutrice. La jeune femme voulut répondre par le même procédé, mais l'ami du lutteur sortit son couteau de sa poche et en décocha un coup terrible à la figure de la malheureuse femme qui, le visage en sang, s'abîma dans un fiacre et prit la fuite. L'irascible lutteur est au Dépôt. (XVIII^e Arr.)



UN COUP DE MAIN MANQUE. — Deux apaches avaient décidé de dévaliser un hôtel situé rue Claude-Decaen. Mais en arrivant dans l'escalier de l'immeuble, ils se trouvèrent en présence d'un brigadier et de deux inspecteurs. Une lutte terrible s'engagea dans la rue, les malfaiteurs essayant de prendre la fuite. Des coups de revolver éclatèrent, mais les inspecteurs purent cependant arrêter les apaches. (XIII^e Arr.)



UN JOLI MONSIEUR. — Une jeune femme descendait de Montmartre, pendant la nuit, en compagnie d'un individu, connu dans le monde des escarpes et des souteneurs. Le misérable faisait de vifs reproches à sa compagne parce qu'elle refusait de se prêter à ses exigences. Sur un dernier refus, l'apache planta par deux fois son couteau dans le dos de la jeune femme qui, très grièvement atteinte, fut transportée à Lariboisière, tandis que le souteneur prenait le chemin du dépôt. (IX^e Arr.)



PARIS LA NUIT. — Un ouvrier cimentier rentrait tard dans la soirée, faubourg Saint-Antoine. Un groupe d'individus passa sur l'autre trottoir; au moment où ils arrivaient à sa hauteur, ils firent feu sur lui et s'enfuirent. Le malheureux ouvrier, relevé par des agents, a dû être transporté à l'hôpital. (XII^e Arr.)

BAGARRE ENTRE TERRASSIERS. — Des ouvriers, appartenant à deux entreprises différentes travaillant en commun à l'établissement du Métropolitain, en sont venus aux mains. Chaque équipe prétendait obliger l'autre à quitter le chantier. Le chef de chantier se croyant en danger, tira deux coups de revolver sur les agresseurs, dont l'un fut atteint par une balle. (XX^e Arr.)

UN RECELEUR IMPRÉVU

Ce matin-là, M. Brulac, un gros fabricant de bijouterie du quartier du Temple, semblait fort absorbé; il se promenait de long en large dans son cabinet, l'air inquiet, le regard obstinément fixé sur le sol.

Il attendait la rentrée de ses ouvriers. Son atelier se composait de vingt employés, douze hommes et huit femmes, qui travaillaient sous la direction d'un contre-maître, Rabois, un garçon d'une trentaine d'années, très dévoué à son patron.

Huit heures sonnèrent à une horloge voisine. Le bruit d'une porte qu'on ouvre et qu'on referme se fit entendre.

M. Brulac redressa la tête, et, prêtant l'oreille, perçut un bruit de pas bien connus. Il alla vivement ouvrir la porte.

— Enfin! vous voilà, s'exclama-t-il avec un soupir de soulagement en voyant arriver son contre-maître.

Celui-ci fut frappé de l'attitude étrange de M. Brulac.

— Je vous attendais avec impatience, reprit le fabricant, car j'ai à vous entretenir de choses graves...

Tout en parlant, ses traits se contractaient, sa physionomie prenait une singulière expression.

— Je vous écoute, M. Brulac, mais vraiment... vous m'effrayez... que se passe-t-il donc pour que vous soyez si agité?

— Mon ami, dit le fabricant en lui frappant légèrement sur le bras pour donner plus de force à la révélation qu'il allait lui faire... je me suis aperçu, il y a quelque temps déjà, que je suis volé!

— Volé!... s'écria le contre-maître stupéfait.

— Il n'y a pas à en douter... chaque jour on dérobe de l'or et des pierres fines... J'ai voulu être sûr avant de parler... maintenant ma conviction est faite... c'est à l'atelier que ces vols sont commis.

Le contre-maître était consterné... on soupçonnait quelqu'un de ses ouvriers!

— Qui pourrait être l'auteur de ce larcin? murmura-t-il comme se parlant à lui-même.

— Voilà le mystère! c'est sur vous que je compte pour l'éclaircir, dit M. Brulac... Il faut arriver à pincer le coupable.

Le contre-maître réfléchissait.

— Voyons, se disait-il, de quel côté diriger mes recherches... qui soupçonner?... Il s'arrêta; une idée soudaine venait de lui traverser l'esprit.

— Peut-être ces deux nouveaux ouvriers, entrés depuis un mois à peine?... Car pour les autres, le soupçon n'est pas possible... ce sont de braves gens, dont je répondrais comme de moi. Depuis de longues années qu'ils sont dans la maison, on n'a jamais eu la moindre indélicatesse à leur reprocher...

Puis, tout à coup comme si une preuve venait de jaillir à ses yeux, il reprit d'un ton plus assuré :

— Oui, ces deux nouveaux... leur attitude ne me revient pas... Pourquoi cette obstination à ne jamais frayer avec les autres ouvriers?... Je les ai admis dans l'atelier un peu à la légère, ces deux-là!

L'heure de la rentrée était sonnée; le contre-maître se retira en disant à M. Brulac :

— Vous pouvez être tranquille, je vais les surveiller de près!

Lorsqu'il arriva à l'atelier, tous les ouvriers étaient à leur travail.

Toujours groupés ensemble, les dix anciens sifflaient entre leurs dents, tandis que les deux nouveaux, silencieux, suivant leur habitude, se tenaient à l'écart.

Et tous, maniant avec agilité le fin métal et les pierres précieuses qui miroitaient entre leurs doigts.

Dans un des coins de la salle, assise sur un tabouret, une enfant de trois ans environ, une blonde fillette aux yeux bleus, jouait tranquillement avec un petit mouton en carton.

C'était le bébé d'une des ouvrières.

Celle-ci, restée veuve et sans ressources, avait obtenu de M. Brulac, la permission d'amener son enfant à l'atelier, pour le surveiller tout en gagnant le pain nécessaire à leur existence.

La petite fille, toujours très douce, apportait de la joie et de la gaieté au milieu du labeur quotidien de ces ouvriers. Et c'était à qui la caresserait et lui apporterait quelque friandise.

Le contre-maître ne perdait pas de vue les deux grands gaillards qu'il soupçonnait. Le moment de quitter le travail arriva.

Les outils rangés, ouvriers et ouvrières enlevèrent leur grande blouse grise et s'en allèrent.

Le contre-maître n'aperçut rien de suspect ce jour-là.

Et plusieurs jours ainsi s'écoulèrent sans qu'il pût prendre le coupable en flagrant délit.

Cependant, chaque matin, M. Brulac lui signalait une nouvelle disparition d'or et de pierres.

Et tous deux se désespéraient de ne rien découvrir.

— Il faut prendre une détermination..., dit M. Brulac... Vous fouillerez les ouvriers avant leur sortie de l'atelier!

— Ce serait là, en effet, le meilleur moyen,

affirma le contre-maître... mais comment vont-ils accepter la chose?... enfin!...

ajouta-t-il avec un geste vague.

Le soir même, quelques minutes avant l'heure de la sortie, le contre-maître dit d'une voix légèrement embarrassée :

— Avant de sortir d'ici, camarades, vous voudrez bien, je vous prie, vous conformer à un ordre de M. Brulac, et que je suis chargé d'exécuter.

« Depuis plusieurs jours, des vols d'or et de pierres fines sont commis dans la maison, et je crois que vous serez les premiers à demander qu'on vous soumette, pour écarter tout soupçon... »

— Alors quoi, c'est-y qu'vous voulez nous fouiller? lança précipitamment un des deux employés soupçonnés.

— Justement, répondit le contre-maître en le regardant fixement.

— C'est-y une raison, parce que le patron a été volé, pour que ça soye nous autres qui le volons, dit le second des ouvriers sur qui pesaient également les soupçons?... Oh! la, la!

— Si c'est qu'on nous prend pour des voleurs?... dit un autre d'un ton courroucé.

Tous se laisserent, à la fin, fouiller sans trop de récriminations.

Les hommes passèrent dans le vestibule, où ils furent minutieusement examinés, sans résultat du reste, tandis que les femmes, restées dans l'atelier, subissaient le même sort, sans que l'on pût, de ce côté-là, également, rien découvrir de suspect.

La femme à qui appartenait le bébé, attirant la petite fille à elle, s'écria :

— Attendez, que je déshabille mon gosse... Le contre-maître protesta que c'était inutile, mais elle s'entêta :

— Non, non, dit-elle, faut que tout le monde y passe...

Et arrachant des mains du bébé la ficelle par laquelle il traînait son mouton, elle mit le jouet sous son bras et déshabilla l'enfant.

— Vous voyez, m'sieur Rabois, dit-elle, qu'il n'y a rien... vous pouvez fouiller dans les poches... surtout. Quand on n'a rien à se reprocher, on ne craint rien... C'est que si on est pauvre, on est honnête... ah! mais!...

Le contre-maître la calma en souriant :

— On le sait, ma brave femme... mais qu'est-ce que vous voulez?... c'est l'ordre du patron.

Cette scène se renouvela chaque soir pendant plusieurs jours de suite, sans que l'on découvrit quoi que ce fut.

— Vous devriez charger la police d'éclaircir ce mystère, dit un jour le contre-maître à M. Brulac, peut-être arriverait-elle à un meilleur résultat que moi... car je déclare n'y rien comprendre.

— Vous avez raison, et, sans plus tarder, je vais au commissariat faire ma déclaration.

Le commissaire écouta la plainte de M. Brulac, et lui dit :

— Demain je vous enverrai un agent; vous le ferez passer pour un ouvrier, et avant qu'il ne soit longtemps, nous aurons la solution de cette énigme.

Le lendemain, l'agent se présentait chez M. Brulac et se faisait embaucher.

Trois jours s'écoulèrent pendant lesquels les vols continuaient sans que l'agent ne pût rien découvrir.

Enfin le quatrième jour, un peu avant l'heure de la sortie, l'agent ayant glissé quelques mots à l'oreille du contre-maître, quitta l'atelier et alla trouver M. Brulac.

— Enfin, dit le policier, je tiens le coupable; ce n'est pas un de ceux que vous soupçonniez... Veuillez me suivre.

Ils rentrèrent à l'atelier où les ouvriers se disposaient à partir.

Comme l'agent passait près de l'enfant, il saisit le petit mouton avec lequel il s'amusa.

La mère, pâle comme une morte, s'élança pour le reprendre.

— Dites donc, vous, s'écria-t-elle, vous allez laisser le jouet à mon gosse?

Mais avant qu'elle n'eût pu le rattraper, l'agent avait d'un coup de poing éventré le cartonage...

Et une pluie d'or et de pierres précieuses en tomba.

C'était le jouet de l'enfant qui servait à cacher les larcins de la mère.

M. HERSENT.

LA GAFFE

Un incident amusant s'est produit dernièrement au Palais de Justice. Un président de chambre, M. P..., qui est bien connu pour son caractère irascible, était venu entendre la plaidoirie d'un avocat célèbre, dans un procès civil. Il s'était mêlé au public, quand un auditeur, modestement vêtu d'un pardessus noir et coiffé d'un chapeau melon, lui marcha, par mégarde, sur les pieds.

— Oh! pardon, monsieur, fit très poliment l'inconnu.

— Vous ne pourriez pas faire attention, bougonna le magistrat furieux? Savez-vous d'abord à qui vous avez affaire? Je suis M. P..., président de chambre.

— Et moi, dit l'autre, je suis M. Briand.



LA SEMAINE CRIMINELLE AUTOUR DE PARIS

MORT DEVANT SON TRÉSOR. — La femme d'un rentier trouva en rentrant chez elle, dans la soirée, son mari étendu sans vie dans sa chambre, auprès du coffre-fort ouvert. Des pièces d'or et d'argent étaient éparpillées sur le sol. On crut à un crime et l'émoi était déjà grand dans le quartier. L'enquête ouverte aussitôt permit de constater que le rentier n'avait pas été assassiné; il était mort d'une embolie pendant que, selon sa manie, il comptait son argent. MANTES.

UNE TRISTE AFFAIRE. — Un manouvrier vient d'être arrêté à Catenoy. Depuis trois ans, il entretenait des relations avec sa fille âgée aujourd'hui de 14 ans. La mère n'ignorait rien de cet inceste, mais la terreur que lui inspirait le misérable était telle qu'elle n'avait jamais osé le dénoncer. LIANCOURT.



SUR LA GRAND'ROUTE. — Un maçon suivait, pendant la nuit, la route de Saint-Germain-en-Laye. Il marchait en compagnie de trois individus avec lesquels il avait passé la soirée. Arrivé à un endroit fort éloigné de toute habitation, les trois individus se ruèrent sur le malheureux maçon qui, à demi assommé, demeura inanimé sur la route, pendant que ses compagnons, après l'avoir dévalisé, s'enfuyaient dans la nuit. LE PECQ.



LES RODEURS. — Un habitant de la route de Flandre rentrait chez lui, un peu tard, dans la nuit. Soudain, deux rôdeurs qui guettaient le premier passant pour faire un mauvais coup, bondirent de l'ombre et se jetèrent sur lui. Le malheureux n'eut pas le temps de se défendre. D'un coup de couteau entre les épaules, l'un des bandits l'abatit. Puis, les deux misérables dévalisèrent leur victime et prirent la fuite. AUBERVILLIERS.



UNE TRAGÉDIE. — Le directeur d'une usine de peinture manifestait depuis longtemps l'intention de divorcer. Sa femme résolut de se venger. Pendant la nuit, elle s'arma d'un revolver, et tira à bout portant un coup de feu dans la tête de son mari. Puis, s'emparant d'un bol de vitriol, elle lui arrosa le visage. Enfin, affolée, elle absorba le contenu d'un flacon de sublimé. L'état du mari est très grave; la femme est déçédée. SAINT-DENIS.



UNE FEMME ÉVENTRÉE. — Une quinquagénaire vivait maritalement avec un individu, alcoolique ivrogne, qui la battait sans cesse. Pendant la nuit, le misérable lui chercha querelle, et, d'un terrible coup de couteau, il lui ouvrit le ventre. Il l'aurait achevée et la pauvre femme, comprimant ses entrailles, ne s'était entuie sur la route où des agents la trouvèrent évanouie. IVRY.

LA JALOUSIE. — Un ouvrier ferblantier avait fait la connaissance d'une jeune brocheuse qui n'avait pas tardé à devenir sa maîtresse. Malheureusement, le jeune homme s'aperçut vite que sa conquête était volage; des scènes éclatèrent et la brocheuse partit vers d'autres amours. Le ferblantier la rencontra, route d'Orléans et la frappa d'un coup de couteau. L'infidèle a refusé de porter plainte. MONTROUGE.

Memento de la Cour d'Assises (Fin.)

FAUSSE MONNAIE. — Maurice Davroux et Berthe Saffroy comparaissent devant le même jury sous l'inculpation de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Berthe Saffroy a été acquittée, mais Davroux est condamné à cinq ans de réclusion, à 100 francs d'amende et à dix ans d'interdiction de séjour.

UNE AMBASSADE CAMBRIOLEE. — Devant la Cour d'assises de la Seine viennent de comparaître Auguste Journaud et Jean Gallina, qui pénétrèrent le 5 novembre dernier à l'ambassade des Etats-Unis et enlevèrent quelques objets mobiliers.

Le jury a rapporté un verdict en vertu duquel la Cour les a condamnés à 15 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

LE DRAME DU TRAIN DE TROUVILLE. — Devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, a comparu un jeune Portugais, João Diego de Campos, vingt-deux ans, qui, dans la nuit du 4 au 5 août 1908, tenta d'assassiner, sur la ligne du Havre à Trouville, une jeune femme de vingt-neuf ans, Mme Lemaire.

Mme Lemaire était allée chercher Diego au Havre pour l'obliger à rendre une forte somme qu'il avait dérobée aux parents de Mme Lemaire dont il devait épouser la sœur. Le jury a rapporté contre l'accusé un verdict affirmatif sur les différentes questions. En conséquence, João Diego de Campos est condamné à 8 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

MEURTRIER DE SA NIECE. — Devant cette même Cour se sont déroulés les débats d'une affaire criminelle que L'ŒIL de la Police a relatée en son temps. Un vieillard, Jean Robin, demeurant à Sadirac, a tenté de tuer d'un coup de fusil sa nièce, la veuve Ferrand, avec laquelle il vivait en mauvaise intelligence. Il se jeta ensuite dans un puits d'où on le retira sain et sauf.

Robin, qui est à peu près retombé en enfance, a été acquitté.

UNE AGRESSION. — Le caporal Mora, les soldats Quéréilhac et Dupont, le manœuvre Conjeud comparaissent devant le même jury, pour avoir assailli un marin suédois et l'avoir dévalisé de tout ce qu'il possédait. La Cour a condamné le caporal Mora à deux ans de prison; le soldat Quéréilhac à un an de prison; Julien Conjeud à deux ans de prison; le soldat Paul Dupont à un an de prison.

UN MEURTRE EN SUISSE. — Après trois jours de débats, le tribunal cantonal du canton des Grisons a condamné à six mois de prison le premier lieutenant autrichien Barlunck qui, après avoir été injurié, tua d'un coup de revolver le compositeur hollandais Mulder, qui était descendu au même hôtel que lui à Davos.

L'ŒIL de la Police a reproduit, en son temps, cette scène tragique.

Une étrange requête

Une requête curieuse a été présentée au président des assises de Londres.

Un artiste dramatique d'un grand théâtre, appelé à siéger comme juré, s'est recusé.

« Je suis comédien », déclare-t-il au président; or un vieil acte du Parlement assimile les comédiens aux vagabonds et gens sans aveu et le déclare par conséquent indignes de remplir les fonctions de juré. Cet acte n'a jamais été rapporté, donc je ne puis pas prêter serment comme juré ».

Le président, sans se prononcer, lui a permis de se retirer.

Concours n° 16

Sous les ruines de la Calabre

Nous publierons prochainement les solutions.

LISTE DES GAGNANTS

1er prix : M. L. Millon, 46 bis, avenue d'Orléans, à Paris, gagne : UNE MAGNIFIQUE MONTRE pour homme.

2e prix : M. F. Raynaud, à Rambervillers, Vosges gagne : Un élégant pendentif orné de trois pierres fines, monté sur chaîne en argent.

Du 3e au 8e prix : MM. et Mmes Patre, à Commercy, Honors, à Perpignan; Routhon, à Ligay; Pauque, à Graulhet; Dollé, à Ivry; Demaison, à Versailles, gagnent chacun : Une jolie garniture de bureau en métal argenté, trois pièces en écriture.

Du 9e au 30e prix : MM. et Mmes Richez, à Lille; Lemaire, à Cramoisy; Mahoudeau, à Paris; Roulet, au Havre; Métais, à Laval; Page, à Amiens; Dubé, à Paris; Joulin, à Saint-Maurice; Vallard, à Sury-le-Comte; Darnet, à Grasse; Bernard, à Boulogne-sur-Mer; Chochoi, au Portel; Egot, à Pont-Sainte-Maxence; Thomas, à Paris; Wallet, à Argenteuil; Rollin, à Goussay; Caudron, à Maubenge; Cormont, à Saint-Denis; Cano, à Pau; Aurillard, à Paris; Poniard, à Angoulins-sur-Mer; Sonnette, à Meulan, gagnent chacun : Un panneau décoratif, en cuivre repoussé.

Du 31e au 50e prix : MM. et Mmes Huguency, à Limoges; Courteaud, à Bordeaux; Portanier, à Marseille; Cogez, à Sin-le-Noble; Descoutures, à Romilly-sur-Seine; Guillabean, à Bordeaux; Genest, à Paris; Ulmann, à Montbéliard; Chéri, à Lille; Mile Olivier, à Marseille; Jacob, à Oyonnax; Guinot, au Creusot; Le Rallie, à Rennes; Delacourt, à Villers-Bretonneux; Dufresne, à Reims; Gay, à Toulouse; Créte, à Vimoutiers; Meyraud, à Grenoble; Chenna, à Talence; Renon, à Avallon, gagnent chacun : Une charmante statuette en biscuit de Saxe. (A suivre.)

LE DISQUE PATHÉ

SUPPRIME L'AIGUILLE et l'usure qu'elle produit.

La supériorité des Disques Pathé fonctionnant SANS AIGUILLE est écrasante. Ils laissent loin derrière eux tous les autres systèmes. L'emploi du SAPHIR INUSABLE seul peut donner l'absolue vérité de la voix humaine. — Quand on a entendu les Disques Pathé il n'est plus possible d'en acheter d'autres.

A TOUS ET PARTOUT 8 JOURS à l'ESSAI

Faculté de comparer avec les autres systèmes

Le Théâtre chez Soi

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE: Chants accompagnés par l'orchestre complet.

INVENTION NOUVELLE

Diaphragme à Membrane de mica indestructible et pointe de saphir extra-fin.

GIRARD & BOITTE

Seuls Concessionnaires pour la Vente à terme.

Collection Formidable et Sublime de 130 MORCEAUX

De prodiges en prodiges, nous tenons enfin l'ultime perfection!

Le Phonographe à disques, le meilleur et le plus pratique, le plus vibrant, le seul qui donne le ton juste et qui évite l'intonation nasillarde, vient d'être complètement métamorphosé par les merveilleuses inventions Pathé: La suppression de l'aiguille et son remplacement par un saphir doux, extra-fin, et la création sensationnelle d'un nouveau disque d'une incomparable perfection.

Une vogue phénoménale, fantastique, sans l'apparition de cette double invention, qui fait sortir définitivement la machine parlante du domaine de la fantaisie pour la porter au rang des instruments artistiques les plus exacts; ce qui permet désormais à tout le monde de posséder, en toute réalité, le THÉÂTRE CHEZ SOI.

Le nouveau diaphragme Pathé est une pièce remarquable de précision mécanique, en plaque vibrante, en mica, est éternelle et son saphir fin est non-seulement inusable par lui-même, mais il n'altère jamais le disque l'usage. Comme rendement, la supériorité du Saphir sur l'aiguille est écrasante.

Le disque Pathé est la merveille des merveilles, d'un éclat sans pareil et d'une force d'intonation prodigieuse, il rend la voix humaine fidèlement et la musique au ton juste. Il a la force, la puissance et le modèle de l'orchestre; la netteté, l'ampleur et la délicatesse de la voix des merveilleux artistes qui ont interprété les œuvres de choix.

NOUS EN DONNONS LA GARANTIE LA PLUS FORMELLE.

Le disque Pathé a été créé avec un souci d'art incontestable. C'est le seul qui mérite sincèrement le titre de Disque Artistique. — Enfin, le répertoire Pathé comprend 20,000 morceaux en toutes langues qui constituent la plus prodigieuse bibliothèque vocale et instrumentale que existe au monde. L'appareil de luxe que nous offrons est accompagné de 130 morceaux sur disques double face, choisis parmi les meilleurs.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL : 29 x 29 cm à la base, 13 cm de haut, ébénisterie de grand luxe, grand pavillon mobile, forme tulipe, de 125 de circonférence à l'ouverture, 55 cm de long. Nouveau diaphragme Pathé avec membrane de mica indestructible et pointe de saphir extra-fin. — Mouvement chronométrique de précision se remontant pendant la marche.

MOINS CHER QU'AU COMPTANT

Attables Lectrices et chers Lecteurs, permettez-nous de vous offrir cet appareil incomparable, avec sa superbe collection des 130 morceaux artistiques et tous les accessoires pour le prix extraordinairement réduit de 180 francs, payables avec

Un CREDIT de 30 MOIS

c'est-à-dire que nous fournissons immédiatement et sans aucun paiement préalable l'appareil et la collection des disques, le tout au grand complet et que l'acheteur ne paie que 5 fr par mois jusqu'à complète libération du prix total de 180 francs.

L'emballage est gratuit. — Les quittances sont présentées par la poste et sans frais pour l'acheteur.

Nous vendons en confiance.

Rien à payer d'avance. Fourniture immédiate.

Nous répondons gratuitement à toutes les demandes qui nous seront adressées.

L'appareil et les disques sont garantis tels qu'ils sont annoncés, ils peuvent être rendus dans les huit jours qui suivent la réception s'ils ne conviennent pas.

GIRARD & BOITTE 46, Rue de l'Echiquier, PARIS (Xe Arrt). MAGASINS DE VENTE et d'AUDITION: 47, Rue d'Enghien.



20 Centimes PAR JOUR

LISTE des 130 MORCEAUX CHOISIS DISQUES de 21 cm de diamètre, double face.

- OPÉRAS — OPÉRAS-COMIQUES
1. Le Roi de Lahore (Promesses de mon avenir), par RENAUD.
2. La Favorite (duo du 4 acte), par Mlle DELMA et ALVAREZ.
3. Les Huguenots (Pif-Paf), par ALMONIER.
4. Patrie (Pauvre martyr obscur), par DELMAS.
5. Rigoletto (Comme la plume au vent), par APPEL.
6. Bevenuto (De l'art), par NOTÉ.
7. Mignon (Elle ne croyait pas), par BEYLA.
8. Joconde (Dans un délire extrême), par BOUYER.
9. La Damnation de Faust (Voix des roses), par DAMEL.
10. Carmen (Torsador), par RENAUD.
11. Joseph (Chamo paternel), par ALVAREZ.
12. Les Cloches de Corneville (Va petit moussa), par VAGUET.
ROMANCES — CHANSONNETTES GRANDS AIRS
13. Souhait à la France (mélodie avec chœurs et orchestre), par NUBO.
14. Je ne sais plus (avec orchestre), VAGUET.
15. Echo d'amour (avec orchestre), VAGUET.
16. Raucour l'assé (avec orchestre), VAGUET.
17. La Vierge à la Crèche, par VAGUET.
18. On a oublié, par VAGUET.
19. Le Petit Siffleur, par VAGUET.
20. Réve ou Folie, par VAGUET.
21. Mireille, par VAGUET.
22. Petits Bambins d'Amour, par VAGUET.
23. La Libellule, par VAGUET.
24. Trianon, par VAGUET.
25. Les Trois Roses, par VAGUET.
26. O Sole Mio (avec orchestre), par VIGNEAU.
27. La Chanson de Marinette (avec orch.), par VIGNEAU.
28. Si tu voulais (avec orch.), par VIANNENCO.
29. La Valse rose, par Mlle Jane MERRY.
30. Les Larmes de la Vie (avec orchestre), par MARCHAL.
31. Je vous ai tant aimée (avec orchestre), par MERCIER.
32. Si l'on connaissait la femme, par MERCIER.
33. Les fiançailles roses, par MERCIER.
34. Ressemblances, par MERCIER.
35. Sonnez clochetons, par MERCIER.
36. Ultime raison, par MERCIER.
37. Petite femme qui passe, par MERCIER.
38. L'Amant philosophe, par MERCIER.
39. J'ai fait d'amour, par MERCIER.
40. Mon César (Romance), par PICCALUGA.
41. La Poule chanteuse (Mélodie), par BELHOMME.
42. Le Rosier, par MAGNONAT.
43. Les deux Grenadiers, par GRESSE.
44. La Bretonnaise, par GRESSE.
45. Elle n'était pas jolie, par GEORGET.
46. Jolie Fleur des Champs, par GEORGET.
47. Sur la bouche, par DALBERT.
48. J'ai tant pleuré (avec orch.), par DALBERT.
49. Le Roi des Tyroliens (Tyrolienne), par CHARLESKY.
50. Avec ton Souvenir, par MARCHAL.
51. Le Binou, par MARCHAL.
52. Le Petit Portrait, par MARCHAL.
53. Marche gaie, par MARCHAL.
54. Visions populo, par MARCHAL.
55. Ange blond, par MARCHAL.
56. Le Permis de Pêche, par FREY.
57. Un Monsieur qui bégaye, par FREY.
58. Dans la Rue (Cris de Paris), par FREY.
59. Le Martyr de la Rue Popincourt, par FREY.
60. Les gaites du Téléphone, par FREY.
61. La Ballade des Agents, par CHARLUS.
62. La Jolie boîteuse (avec orch.), CHARLUS.
63. La Dernière carotte (monologue), POLIN.
64. J'ai un rosier (avec orchestre), DRANKEM.
ORCHESTRES — DANSES — SOLIS
Dix Valses, Six Mazurkas, Six Folkas, Quatre Scottishes, Cinq Morceaux 2 Quadrilles complets, 65 Cinq morceaux Quadrille des Lanciers complet, Un Pas de Quatre, Deux Cors de Chasse, Deux Pistons, 130 Un Violon, Une Violoncelle, Une Mandoline, Deux Orchestres Tziganes, Vingt Morceaux d'Orchestres divers (Marches Militaires, Fantaisies, Ouvertures, etc., etc.)

54 BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare acheter à MM. GIRARD & BOITTE, à Paris, l'APPAREIL à DISQUES PATHÉ et la Collection des 130 Morceaux choisis sur disques double face, aux conditions énoncées, c'est-à-dire par paiements mensuels de 6 fr. jusqu'à complète liquidation de la somme de 180 francs, prix total.

Form with fields for Name, Address, and Signature.

Prière de remplir le présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de: GIRARD & BOITTE, 46, Rue de l'Echiquier, PARIS (Xe Arrt)

Le Disque Pathé se présente en quatre diamètres différents, savoir: 17 centim. (4 fr. 25) — 21 centim. (2 fr.) — 28 centim. (5 fr.) — 50 centim. (16 fr.) L'ampleur de la sonorité et la beauté de l'expression augmentent avec le diamètre du disque.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

GOUTTES REGULATRICES LACROIX. Envoi discret contre 5 fr. Renseignements gratuits. sous pli cacheté, sur ce TRAITEMENT PERIODIQUE. — Ecrire en confiance à G. LACROIX, 022, Pharmacien-Spécialiste de province, BRUAY (P.-d.-C.)

VICTIMES DU SORT SI VOUS VOULEZ posséder les secrets d'amour, voir la déveine vous quitter, gagner aux jeux, loteries, détruire ou jeter un sort, écarter vos ennemis, avoir chance, richesses, santé, beauté et bonheur. Ecrivez à M. MOOREY, le sorcier des Roches Noires, 18, rue de l'Echiquier, Paris, qui envoie gratuitement son curieux petit livre.

REUSSIR vaincre la fatalité, vous rendre des méchants, obtenir amour, fidélité, santé, bonheur, richesse, puissance, vie heureuse. Notice gratis. Ecrivez Sorcier ADDO, 251, r. St-Denis, Paris.

ACHETEZ TOUS "LISEZ-MOI" Superbe Magazine bi-mensuel illustré 80 pages de texte. — Un supplément dramatique

SAGE-FEMME 1er Cl. Discretion absolue. Pension Barlet, 112, rue Réaumur Beauté des Seins. Epilation. Obésité. — Renseignements gratuits

Abonnements à L'ŒIL DE LA POLICE: FRANCE: 6 francs par an — ÉTRANGER: 8 francs par an Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABEILLE (Ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50 pour recevoir franco à domicile.) Adresser les demandes, 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

L'ŒIL DE LA POLICE CONCOURS N° 18 Les 8 Évasions de Zizi Bobinard BON N° 4 Conserver ce bon et nous le retourner à la date que nous indiquerons.

Nous publierons dans notre prochain numéro la fin de notre 17e Concours LE COPISTE FACÉTIEUX



ASSASSINAT D'UN FONCTIONNAIRE. — Un père de six enfants, originaire de Werwicq, se présentait au bureau du secrétaire communal pour demander son admission à l'hôpital. Comme il était parti depuis 37 ans de cette commune, le secrétaire rejeta poliment sa demande. Furieux, le solliciteur tira un énorme couteau de sous ses vêtements, et le plongea dans le ventre du malheureux fonctionnaire.

BELGIQUE.



UN NOUVEAU MOÏSE. — Des riverains du Santerno, près de Ferrare, remarquaient l'autre jour une minuscule gondole, qui descendait au fil de l'eau. Ils se portèrent à sa rencontre, et ils découvrirent à l'intérieur, couché dans une cassette sculptée, un bébé avec un biberon dans la bouche. A sa bavette, on avait épinglé six billets de cent francs et une carte sur laquelle étaient écrits ces mots : « Accueillez-moi et vous aurez une fortune. » L'enfant n'a pas tardé à être adopté.

ITALIE.



TAUREAUX EN LIBERTÉ. — Pendant une corrida qui avait lieu à San-Lucar-de-Berameda, deux taureaux ont réussi à s'échapper du toril et se sont enfuis dans la ville. Une panique terrible s'empara des habitants. Les animaux en furie renversèrent tous les obstacles qu'ils rencontraient sur leur route. Quatre personnes furent terrassées, hachées à coups de cornes; plus de vingt autres furent grièvement blessées. La garde civile parvint enfin à abattre à coups de feu les deux bêtes affolées.

ESPAGNE.



ASSASSINS POUR DEUX SOUS. — Un ouvrier de ferme, venant de travailler à Osny, se trouva sans domicile. Il remarqua dans les champs une cabane en bois, abandonnée, et demanda à un voisin la permission d'y coucher. Il s'y était à peine réfugié que deux individus pénétraient dans la masure et en chassaient le malheureux. Ils le frappèrent de douze coups de couteau et lui enlevèrent son portemonnaie, qui ne contenait que deux sous. Ils prirent la fuite pendant que leur victime agonisait.

PONTOISE.



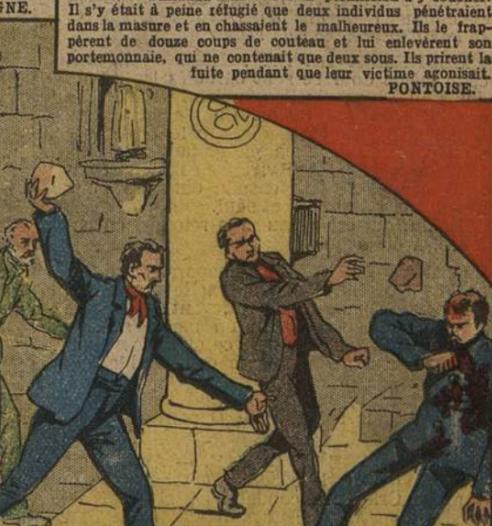
UN TRAIN EN FEU. — Le rapide de Bâle à Amsterdam passait à toute vapeur à Herlisheim, lorsqu'il se jeta sur un train de marchandises qui avait déraillé. Le choc fut effroyable : le rapide dérailla à son tour, prit feu, et, du haut d'un remblai, glissa dans un marais. Deux employés sont tombés sous la locomotive, deux autres se sont noyés; un grand nombre de voyageurs ont été brûlés.

ALSACE.



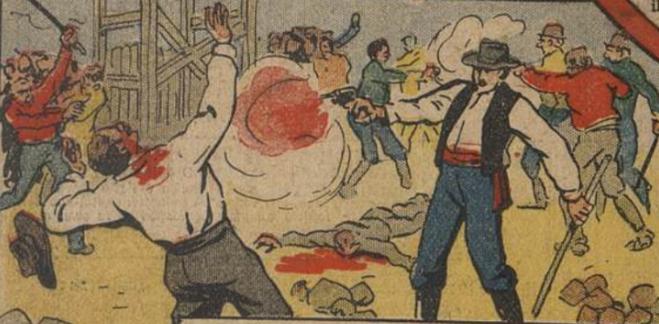
UN CRIME DE SORCIERS. — Aux environs de Constantine, des indigènes fanatiques, voulant préparer une opération de magie noire, se sont emparés, selon leur rite sauvage, d'un petit garçon de douze ans qu'ils ont entraîné dans une grotte. Là, après l'avoir étendu sur une table de pierre, ils lui ont décapé un morceau du visage et l'ont ensuite saigné comme un mouton pour recueillir son sang. La police n'a pu encore les retrouver.

ALGERIE.



UN CRIME DANS UNE EGLISE. — Un chef d'équipe à la gare internationale de Domodossola, s'était rendu, pendant les fêtes patronales de la commune dans l'église du Calvaire. Il s'était retiré dans une des chapelles de cette église, lorsque des individus qui lui en voulaient et qui l'avaient suivi, se jetèrent sur lui et l'assommèrent à coups de pierres. Puis ils s'enfuirent dans l'église déserte; on ne put les retrouver.

ITALIE.



BATAILLE ENTRE 3000 OUVRIERS. — Tous les ouvriers occupés au percement du canal se sont mis en grève pour des raisons que les autorités américaines se sont refusé à discuter. Une bataille générale éclata entre les ouvriers. On se battit avec rage. Deux Américains ont été tués. Cent cinquante ouvriers ont été blessés.

PANAMA.



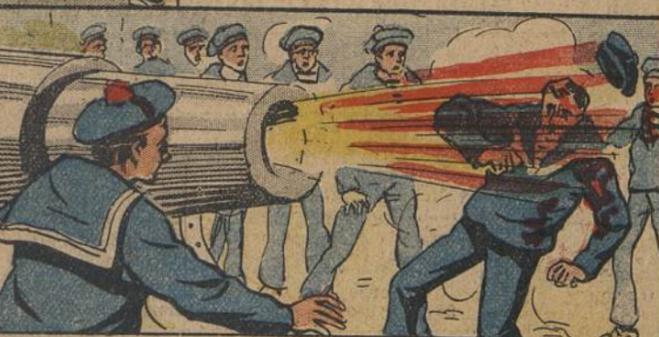
UNE MÈRE QUI TUE SES ENFANTS. — Une jeune femme vivait maritalement à Vienne avec un ouvrier. Le faux ménage se trouvait dans une misère extrême. Dans une crise de désespoir, la malheureuse saisit ses deux petits garçons, âgés de 3 et 4 ans, et se précipita avec eux par la fenêtre. Tous trois vinrent se briser sur le sol. Un autre enfant, une fillette de six ans, étant à l'école au moment du drame, échappa ainsi à la mort.

AUTRICHE.



UN THÉÂTRE INCENDIÉ. — Un théâtre forain s'était installé à Ferratini, près de Naples, pour donner des représentations cinématographiques. Au cours d'une de ces représentations, un court-circuit se déclara et mit le feu à l'établissement. La salle était comble. Ce fut une panique indescriptible. Beaucoup de spectateurs ont été foulés aux pieds. Plusieurs d'entre eux furent tués.

ITALIE.



MORTEL EXERCICE DE TIR. — L'artillerie de marine procédait, à Wilhelmshaven, à des exercices de tir. Comme on venait de charger un canon, l'obus partit trop tôt. Un dispensé, qui se tenait près de la bouche à feu a été tué; deux matelots sont dans un état désespéré. Quatre autres ont été atteints moins grièvement.

ALLEMAGNE.



TERRIBLE EXPLOSION. — Vingt-neuf ouvriers travaillaient dans les carrières de South-Bethlehem. Tout à coup l'éclatement d'une mine provoqua l'explosion de 300 kilos de dynamite qui se trouvaient dans la carrière. L'explosion fut formidable. La carrière a été en partie détruite. Les malheureux ouvriers, lancés à une grande distance, ont été relevés en morceaux.

ÉTATS-UNIS.